Comptes régionaux
2019

Institut des comptes nationaux

Banque Nationale de Belgique
Eurosystème

Contenu de la publication

Cette publication présente les résultats synthétiques des comptes régionaux 2018/2019 pour la Belgique.

La première partie est consacrée aux évolutions récentes à travers l'analyse des principaux agrégats économiques permettant d'appréhender les trois régions du pays sous l'angle de l'activité économique, du marché du travail, des revenus et de la consommation finale des ménages. La deuxième partie brosse un portrait succinct de la structure économique des régions selon différents critères et permet de mettre en évidence les principales particularités régionales. Cette publication présente également les modifications qui ont été apportées par rapport à la publication précédente et leur incidence sur les résultats régionaux.

Les résultats commentés dans la présente publication ne couvrent qu'une partie du contenu des comptes régionaux. Les résultats détaillés sont disponibles en ligne par l'intermédiaire de la base de données NBB.Stat de la Banque nationale de Belgique. Le contenu complet des comptes régionaux (niveau de détail, période couverte…) disponible est décrit dans un chapitre consacré. Des explications de nature conceptuelle et méthodologique sont par ailleurs mises à disposition sur le site internet de la Banque nationale de Belgique[1].

Précisons que les chiffres relatifs à la dernière année, en l'occurrence l'année 2019, sont provisoires et sont susceptibles d'être révisés ultérieurement[2]. En l'absence de données de base suffisamment complètes, les chiffres de la dernière année, tant à l'échelle nationale que régionale, sont estimés selon une méthode simplifiée. Les résultats pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

Les comptes régionaux de la Belgique sont élaborés selon les méthodes, les définitions et les nomenclatures du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

1 Voir « Comptes régionaux. Révisions méthodologiques 2019 – Aperçu des principaux changements » et « Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010 »
2 Des résultats provisoires sont disponibles pour la valeur ajoutée, l'emploi et la rémunération des salariés.

© Institut des comptes nationaux
Banque nationale de Belgique, Bruxelles

Tous droits réservés.
La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

ISSN 1379-5376 (print)
ISSN 1780-4469 (online)

Avant-propos

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente dans cette publication les comptes régionaux pour l'année 2018/2019 selon la méthodologie du SEC 2010.

Les comptes régionaux présentés ici sont conformes aux comptes nationaux publiés en octobre 2020.

Le Conseil d'administration de l'ICN a approuvé les comptes régionaux 2018/2019 et le Comité scientifique sur les comptes nationaux a, quant à lui, émis un avis positif.

Le président du Conseil d'administration
de l'Institut des comptes nationaux

Reginald Massant

Bruxelles, janvier 2021

Table des matières

Avant-propos 3

Evolutions récentes 9

1. Activité économique 9
   - 1.1 Valeur ajoutée brute en volume 9
   - 1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants 11
   - 1.3 Formation brute de capital fixe 13

2. Marché du travail 14
   - 2.1 Emploi total 14
   - 2.2 Volume de travail (heures travaillées) 16
   - 2.3 Rémunérations des salariés 17

3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel 19
   - 3.1 Revenu disponible net 19
   - 3.2 Dépenses de consommation finale 20
     - 3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages 20
     - 3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques 22
     - 3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) 23
   - 3.3 Taux d'épargne brut 24

Structures économiques des régions 25

1. Structure de la valeur ajoutée régionale 25

2. Structure de l'emploi régional 25

3. Structure régionale de la consommation des ménages 27

Révisions apportées aux années 2016-2018 dans cette version 28

1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail 28

2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile 30

Séries disponibles 32

Annexe 1: Tableaux de synthèse (2017-2019) 34

1. Variables clés des comptes régionaux ventilées selon le lieu de travail 34

2. Variables clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, ventilées selon le lieu de domicile 35

Annexe 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales 2018/2019 37

1. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la valeur ajoutée brute en volume en 2018 et 2019 37

2. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants en 2018 et 2019 38

3. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la formation brute de capital fixe en 2018 39

4. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de l'emploi total en 2018 et 2019 40

5. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre de salariés en 2018 et 2019 41

6. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre d'indépendants en 2018 et 2019 42

7. Contribution par branche d'activité A10 à l'évolution du volume de travail en 2018 43

8. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution du nombre d'heures travaillées par les salariés en 2018 44

9. Contribution par branche d'activité A10 à l'évolution du nombre d'heures travaillées par les indépendants en 2018 45

10. Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la rémunération des salariés en 2018 et 2019 46

11. Contribution des catégories de dépenses (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2018 47

Publications de l'ICN et personnes de contact 49

Remarques générales 53

Signes conventionnels 55

Liste des abréviations 57

Évolutions récentes

Ce chapitre présente les évolutions récentes des trois régions du pays à travers l'analyse succincte des principaux agrégats économiques issus des comptes régionaux. Il est composé de trois sections. La première traite de l'activité économique et porte notamment sur la valeur ajoutée brute en volume, sur la valeur ajoutée brute à prix courants et sur la formation brute de capital fixe (*i.e.* les investissements). La seconde section est consacrée au marché du travail, avec pour principales variables l'emploi, le volume de travail (le nombre d'heures prestées) et la rémunération des salariés. La troisième section a pour objet les comptes des ménages et leur extension, et en particulier les revenus, la consommation par secteur institutionnel et le taux d'épargne.

Les agrégats présentés dans la première et la deuxième section appartiennent à la catégorie des « variables par branche d'activité ». Conformément au SEC2010, celles-ci sont réparties selon le lieu de travail (ou lieu de production). Les agrégats des comptes des ménages, repris dans la troisième section, sont quant à eux répartis en fonction du lieu de résidence. Il s'agit d'une précision importante pour l'interprétation des résultats.

1. Activité économique

La présente section aborde l'évolution de la valeur ajoutée, d'une part en volume, et d'autre part à prix courants, ainsi que la formation brute de capital fixe.

1.1 Valeur ajoutée brute en volume

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée brute en volume (ou à prix constants) correspond à la valeur ajoutée brute à prix courants corrigée de la variation des prix[1]. L'évolution de la valeur ajoutée brute en volume reflète à peu de choses près la croissance économique des régions[2].

En **2018**, la croissance économique des trois régions a affiché des niveaux très contrastés. Elle s'est établie à 0,4 % à Bruxelles, à 1,9 % en Flandre et à 2,6 % en Wallonie. Au niveau national, elle a atteint 1,8 %.

À Bruxelles, la croissance a enregistré un ralentissement (-0,6 point de pourcentage) entraîné par le recul important de la branche 'Industrie et énergie', et ce malgré la bonne tenue de la branche 'Information et communication'.

1 Dans les comptes nationaux, la conversion des prix courants en prix de l'année précédente est réalisée par branche d'activité. Tant la production et la consommation intermédiaire sont déflatées par branche d'activité à l'aide des indices de prix les plus adéquats et le poids des produits dans la production et la consommation intermédiaire. Dans les comptes régionaux, par manque d'information disponible, un seul déflateur, c'est-à-dire celui de la valeur ajoutée brute du Royaume, est utilisé pour une même branche d'activité, quelle que soit la région. Il n'est donc pas tenu compte d'éventuelles différences régionales de prix par branche d'activité. L'effet net de la variation des prix est cependant différent d'une région à l'autre. Il est fonction de la structure de la production et de la consommation intermédiaire de chaque région par branche d'activité (on parle à cet égard d'un effet de « composition »).

2 L'évolution régionale de la valeur ajoutée brute en volume est certes la meilleure approximation de la croissance économique régionale, pour autant ces deux notions ne doivent pas être confondues. La croissance économique correspond à la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix de base, augmentée des impôts sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée incluse), moins les subventions sur les produits. Le solde de ces deux derniers éléments pèse environ 11% du PIB en Belgique, mais n'est pas connu au niveau régional. Le PIB régional est donc obtenu par construction puisque les taxes et subventions sur les produits sont réparties géographiquement proportionnellement à la valeur ajoutée brute.

En Flandre, la croissance s'est accélérée faiblement (+0,2 point de pourcentage). Le repli de l'agriculture et de la branche 'Industrie et l'énergie' a largement été compensé par le dynamisme des services aux entreprises[1], des activités immobilières et de la construction.

En Wallonie, l'économie a progressé à un rythme plus soutenu que l'année précédente (+0,9 point de pourcentage), portée principalement par le commerce et les services aux entreprises, en particulier les activités de recherche et de développements scientifiques.

En **2019**, selon les résultats provisoires, la croissance de la valeur ajoutée des régions a convergé vers celle du Royaume. Elle s'est établie à 2,2 % à Bruxelles, à 1,7 % en Flandre et à 1,6 % en Wallonie. Au niveau national, elle a atteint 1,8 %, soit le même niveau qu'en 2018. La réduction des écarts provient d'une croissance en forte hausse à Bruxelles (+1,8 point de pourcentage), d'un léger recul en Flandre (-0,2 point de pourcentage) et d'un repli plus marqué en Wallonie (-1,0 point de pourcentage).

Évolution de la valeur ajoutée brute en volume par région
(%)

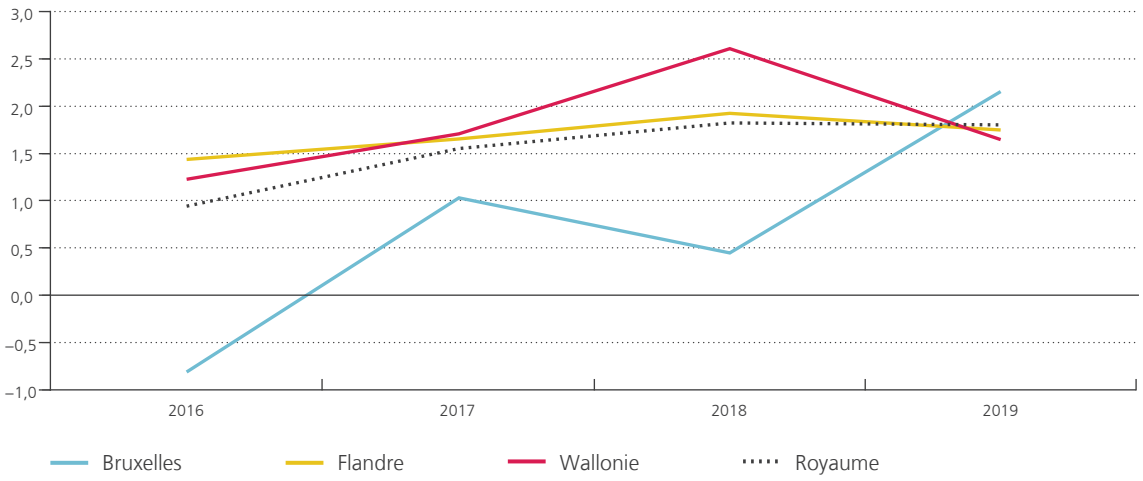

Pour la première fois depuis 2012, la croissance économique à Bruxelles a été plus vigoureuse que dans les deux autres régions. Cette progression a été portée, pour une part conséquente, par les services financiers[2] et, dans une mesure moindre, par les services aux entreprises et par les services publics et de santé[3].

En Flandre, les services aux entreprises et les activités immobilières ont contribué le plus fortement à la croissance régionale. Notons également les évolutions favorables de la construction et de l'industrie et de l'énergie.

En Wallonie, l'industrie, et en particulier l'industrie pharmaceutique, reste une composante particulièrement dynamique, fournissant la plus grande contribution à la croissance. L'évolution favorable des activités immobilières a également participé de manière non négligeable à la croissance de l'activité.

1 Les services aux entreprises sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
2 Les services financiers sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités financières et d'assurance' de la nomenclature A10 des branches d'activité.
3 Les services publics et de santé sont une contraction de l'intitulé complet 'Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale' de la nomenclature A10 des branches d'activités.

TABLEAU 1 VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN VOLUME - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019

(points de %)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0.00	-0.14	-0.12	-0.11	0.01	-0.02	0.00	-0.01
Industrie et énergie	-1.18	-0.13	0.18	-0.25	0.16	0.29	0.64	0.35
Construction	0.15	0.32	0.17	0.26	0.01	0.29	0.20	0.22
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0.16	0.28	0.90	0.40	0.27	0.09	0.01	0.10
Information et communication	0.73	0.16	0.18	0.27	0.08	0.08	0.11	0.09
Activités financières et d'assurance	0.01	0.03	0.30	0.08	0.72	0.08	0.05	0.19
Activités immobilières	0.04	0.35	0.26	0.27	0.16	0.33	0.33	0.30
Services aux entreprises	0.18	0.87	0.42	0.64	0.35	0.39	-0.01	0.29
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0.22	0.14	0.28	0.20	0.34	0.18	0.28	0.24
Autres activités de services	0.14	0.06	0.05	0.07	0.07	0.03	0.02	0.03
TOTAL (%)	**0.45**	**1.93**	**2.61**	**1.82**	**2.16**	**1.75**	**1.65**	**1.80**

Source : ICN.

Les deux plus grandes contributions à l'évolution

Les deux plus faibles contributions à l'évolution

1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants

Contrairement à la valeur ajoutée en volume, la valeur ajoutée à prix courants intègre l'évolution des prix de la production et de la consommation intermédiaire. Les différences qui peuvent apparaître entre les évolutions en volume et à prix courants, en particulier dans l'analyse des contributions des branches d'activité à la croissance, sont donc le résultat de l'effet "prix" et de la structure des branches.

En **2018**, la croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est établie à 1,7 % à Bruxelles, à 3,5 % en Flandre et à 4,4 % en Wallonie. Au niveau national, elle a atteint 3,4 %.

À Bruxelles, la progression, plus faible que dans les deux autres régions, est surtout affectée par le repli de l'industrie et de l'énergie. Le commerce, les transports et l'Horeca, les services financiers et les services publics et de santé ont, quant à eux, apporté une contribution substantielle à la croissance.

En Flandre, la progression est restée relativement stable (-0,1 point de pourcentage) par rapport à l'année 2017. Elle est principalement portée par les services aux entreprises, le commerce, les transports et l'Horeca et les services publics et de santé. À l'inverse, le recul de l'agriculture a légèrement freiné la progression.

En Wallonie, la valeur ajoutée à prix courants a progressé plus rapidement que l'année précédente (+0,9 point de pourcentage) soutenu vigoureusement par le commerce, les transports et l'Horeca et les services publics et de santé.

En **2019**, la croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants – calculée sur la base de la méthode provisoire – s'est établie à 3,5 %, tant au niveau national que régional.

Évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants par région
(%)

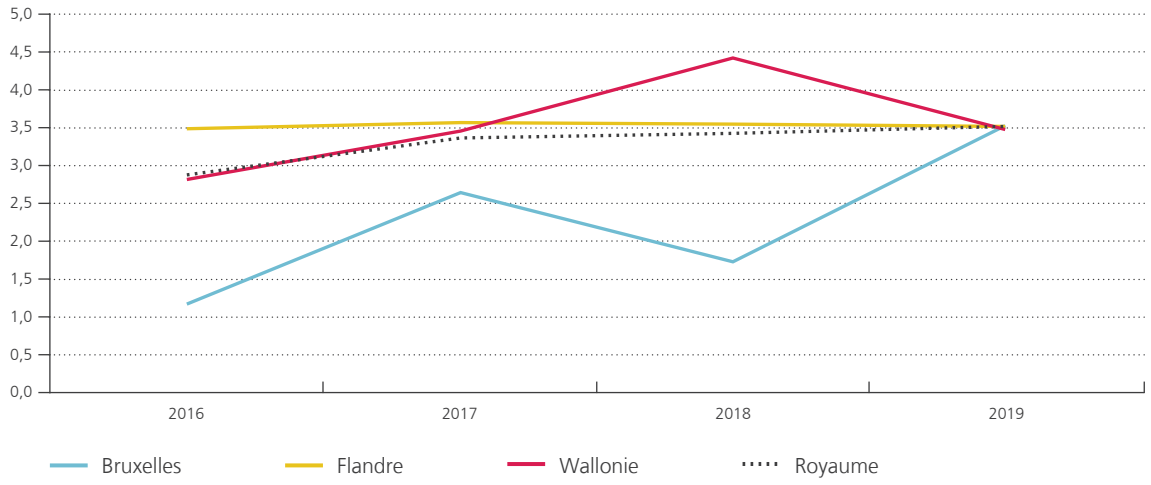

À Bruxelles, la progression de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est très nettement accélérée (+1,8 point de pourcentage). Les services publics et de santé, le commerce, les transports et l'Horeca, les services financiers et les services aux entreprises aux entreprises ont fortement contribué à ce résultat.

En Flandre, la croissance régionale est restée stable par rapport à l'année précédente (+0,0 point de pourcentage), portée d'abord par les services aux entreprises et, dans une moindre mesure, par l'industrie et l'énergie et le commerce, les transports et l'Horeca.

En Wallonie, la progression s'est ralentie sensiblement (-0,9 point de pourcentage) – le commerce, les transports et l'Horeca n'ayant pas été aussi dynamiques que l'année précédente. L'industrie et l'énergie, d'une part, et les services publics et de santé, d'autre part, ont apporté la plus forte contribution à la croissance régionale.

TABLEAU 2 VALEUR AJOUTÉE BRUTE À PRIX COURANTS - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019

(points de %)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0.00	-0.11	-0.10	-0.09	0.01	0.11	0.11	0.09
Industrie et énergie	-1.17	0.11	0.56	-0.02	0.30	0.59	1.02	0.64
Construction	0.21	0.47	0.30	0.38	0.06	0.43	0.32	0.34
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0.54	0.63	1.25	0.76	0.65	0.59	0.38	0.55
Information et communication	0.49	0.13	0.15	0.20	0.13	0.16	0.16	0.16
Activités financières et d'assurance	0.54	0.13	0.43	0.27	0.63	0.06	0.03	0.16
Activités immobilières	0.10	0.42	0.35	0.35	0.23	0.41	0.43	0.38
Services aux entreprises	0.33	1.07	0.57	0.82	0.58	0.64	0.18	0.52
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0.52	0.61	0.84	0.66	0.80	0.46	0.78	0.60
Autres activités de services	0.18	0.08	0.08	0.10	0.13	0.06	0.06	0.07
TOTAL (%)	**1.73**	**3.55**	**4.42**	**3.42**	**3.53**	**3.52**	**3.47**	**3.52**

Source : ICN.
Les deux plus grandes contributions à l'évolution
Les deux plus faibles contributions à l'évolution

1.3 Formation brute de capital fixe

En **2018**, les investissements ont progressé de manière très similaire dans les trois régions. Ils ont enregistré une hausse de 5,5 % en Flandre et à Bruxelles, et de 5,4 % en Wallonie. Par rapport à l'année 2017, la progression s'est plus fortement accélérée en Flandre (+3,7 points de pourcentage) qu'à Bruxelles (+0,7 point de pourcentage), tandis qu'elle s'est ralentie en Wallonie (-2,4 points de pourcentage). L'évolution globale pour la Belgique s'est élevée à 5,5 %, soit un niveau supérieur à celui de 2017 (+ 2,0 points de pourcentage). Bien que la croissance globale des investissements ait été très similaire entre les régions en 2018, ces évolutions trouvent des explications différentes.

Évolution de la formation brute de capital fixe par région
(%)

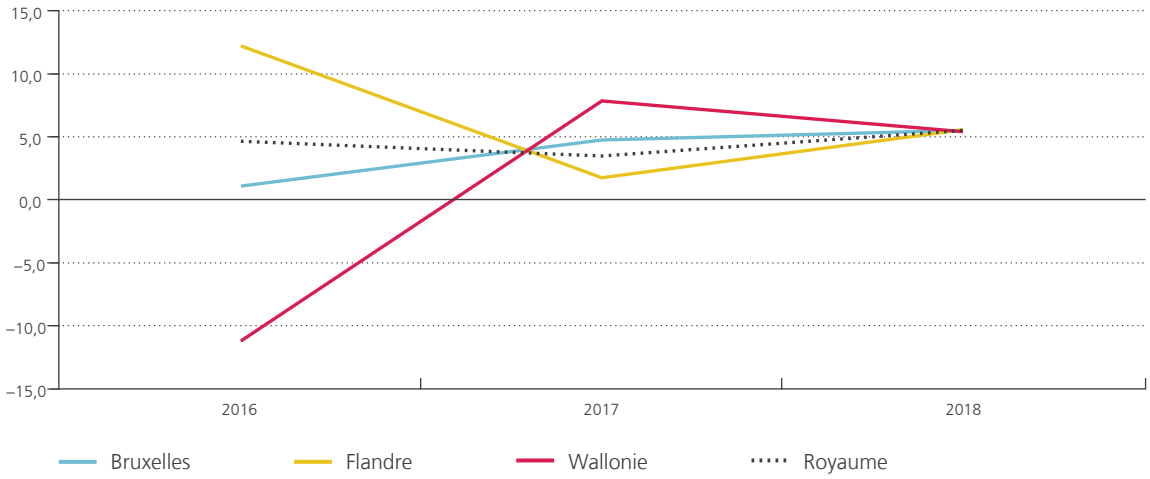

À Bruxelles, les activités financières et d'assurances et les services aux entreprises ont vigoureusement contribué à la croissance des investissements, tandis que les activités immobilières et la branche 'Information et communication' se sont inscrites en net repli.

En Flandre, la croissance des investissements a principalement été portée par les activités immobilières, les services publics et, dans une moindre mesure, par le commerce, les transports et l'Horeca et par l'industrie et l'énergie. Les services financiers et la construction ont quant à eux enregistré un faible recul.

En Wallonie, les branches 'Industrie et énergie', 'Information et communication' et les services aux entreprises ont apporté la plus forte contribution à la croissance des investissements. La contraction des investissements dans les activités financières et d'assurance a légèrement freiné cette tendance haussière.

TABLEAU 3 FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2017 ET 2018

(points de %)

	2017				2018			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,04	0,12	0,03	0,08	-0,02	0,20	0,18	0,17
Industrie et énergie	1,39	1,49	1,79	1,54	0,36	0,86	1,19	0,86
Construction	1,43	0,30	-0,02	0,39	0,07	-0,02	0,59	0,13
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	-2,61	1,92	0,85	1,04	-0,22	0,89	0,62	0,67
Information et communication	-0,18	0,22	0,66	0,26	-0,58	0,27	1,04	0,32
Activités financières et d'assurance	1,15	0,62	0,09	0,58	2,61	-0,06	-0,18	0,29
Activités immobilières	1,53	0,62	3,98	1,48	-1,49	1,74	0,38	0,97
Services aux entreprises	1,46	-3,43	0,38	-1,91	2,99	0,47	1,00	0,95
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,73	0,02	0,16	0,11	1,42	1,10	0,48	1,00
Autres activités de services	-0,08	-0,10	-0,09	-0,10	0,39	0,09	0,13	0,14
TOTAL (%)	**4,77**	**1,77**	**7,84**	**3,48**	**5,52**	**5,54**	**5,43**	**5,51**

Source : ICN.

Les deux plus grandes contributions à l'évolution

Les deux plus faibles contributions à l'évolution

2. Marché du travail

La présente section est consacrée au marché du travail. Seront successivement abordés l'emploi total, le volume de travail (le nombre d'heures travaillées) et la rémunération des salariés.

2.1 Emploi total

En **2018**, l'emploi total a progressé de 4 800 personnes à Bruxelles (+0,7%), de 48 500 personnes en Flandre (+1,7%) et de 16 000 personnes en Wallonie (+1,3%). Par rapport à l'année précédente, la progression a été stable à Bruxelles et en Flandre, tandis qu'elle a légèrement fléchi en Wallonie (-0,4 point de pourcentage). Cette évolution en Wallonie s'explique par un ralentissement de la croissance de l'emploi salarié qui, est passée de 1,8% en 2017 à 1,3% en 2018. L'emploi indépendant y est resté stable.

Évolution de l'emploi total par région

(%)

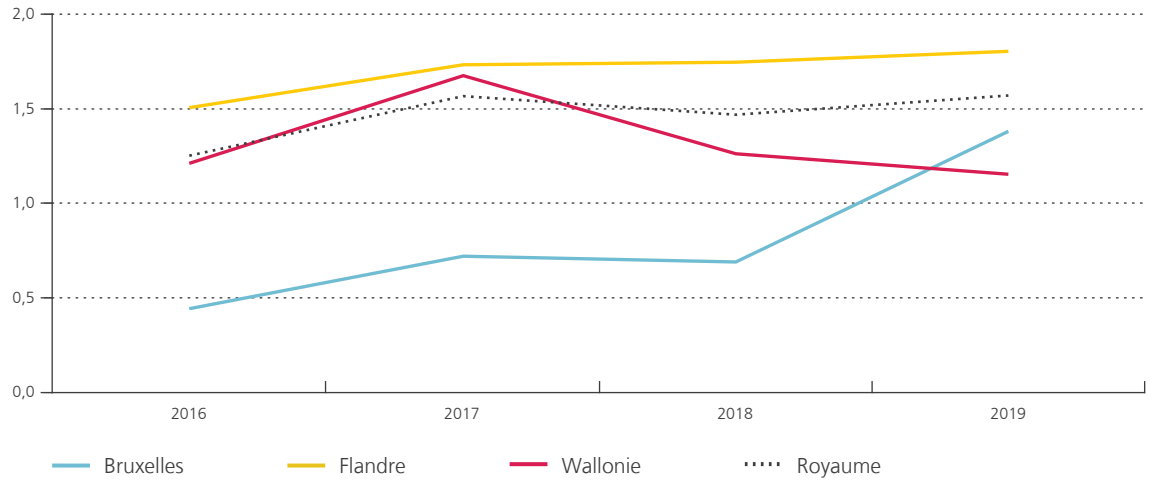

Dans les trois régions, la progression de l'emploi en 2018 a été particulièrement soutenue par les services aux entreprises, de manière plus marquée en Flandre, qu'à Bruxelles et en Wallonie. La croissance de l'emploi a également découlé d'évolutions favorables des services publics et de santé, davantage à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre. Les services financiers ont eu l'incidence la plus négative, surtout à Bruxelles au vu du poids de cette branche dans la structure économique de la région (cf. Section "structure de l'emploi régional").

D'après la méthode provisoire, en **2019**, la progression de l'emploi total s'est poursuivie dans les trois régions: 51 000 personnes supplémentaires en Flandre (+1,8%), 14 800 personnes en Wallonie (+1,2%) et 9 700 personnes à Bruxelles (+1,4%). Il s'agit, par rapport à l'année précédente, d'une croissance relativement stable en Flandre et en Wallonie (respectivement +0,1 et -0,1 point de pourcentage) tandis qu'à Bruxelles, la progression y a été plus soutenue (+0,7 point de pourcentage). À Bruxelles, la tendance à la hausse est essentiellement imputable à l'augmentation de l'emploi salarié (+0,7%).

TABLEAU 4 EMPLOI TOTAL - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019

(points de %)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,02	-0,01	0,01	0,01	0,03	0,00	0,02
Industrie et énergie	-0,06	0,08	0,14	0,07	0,05	0,10	0,10	0,09
Construction	0,10	0,20	0,03	0,14	-0,06	0,17	0,04	0,10
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,07	0,17	0,17	0,15	0,33	0,32	0,11	0,26
Information et communication	0,04	0,12	0,06	0,09	0,10	0,10	0,07	0,09
Activités financières et d'assurance	-0,29	-0,04	-0,01	-0,07	-0,19	-0,03	-0,02	-0,05
Activités immobilières	0,02	0,02	0,01	0,02	0,01	0,02	0,01	0,02
Services aux entreprises	0,28	0,73	0,29	0,55	0,50	0,51	0,31	0,46
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,50	0,33	0,54	0,42	0,46	0,44	0,47	0,45
Autres activités de services	0,03	0,12	0,05	0,09	0,17	0,14	0,08	0,13
TOTAL (%)	**0,69**	**1,75**	**1,26**	**1,47**	**1,38**	**1,80**	**1,15**	**1,57**

Source : ICN.
Les deux plus grandes contributions à l'évolution
Les deux plus faibles contributions à l'évolution

En 2019, les services aux entreprises et les services publics et de santé demeurent les principales branches ayant contribué à la croissance de l'emploi dans les trois régions, et ce de manière plus homogène qu'en 2018. Les services financiers ont à nouveau freiné les évolutions régionales, en particulier à Bruxelles. Cette dernière enregistre également un recul de l'emploi dans la construction.

2.2 Volume de travail (heures travaillées)

Après une nette accélération dans les trois régions en 2017, la progression du volume de travail exprimé en heures travaillées en **2018** s'est faiblement améliorée à Bruxelles (+0,2 point de pourcentage) et a affiché un léger fléchissement en Flandre et en Wallonie (respectivement -0,3 et -0,5 point de pourcentage). Elle s'est établie à 1,8 % en Flandre et à 1,2 % aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles. Au niveau national, le volume de travail a augmenté de 1,6 %.

Évolution du volume de travail par région
(%)

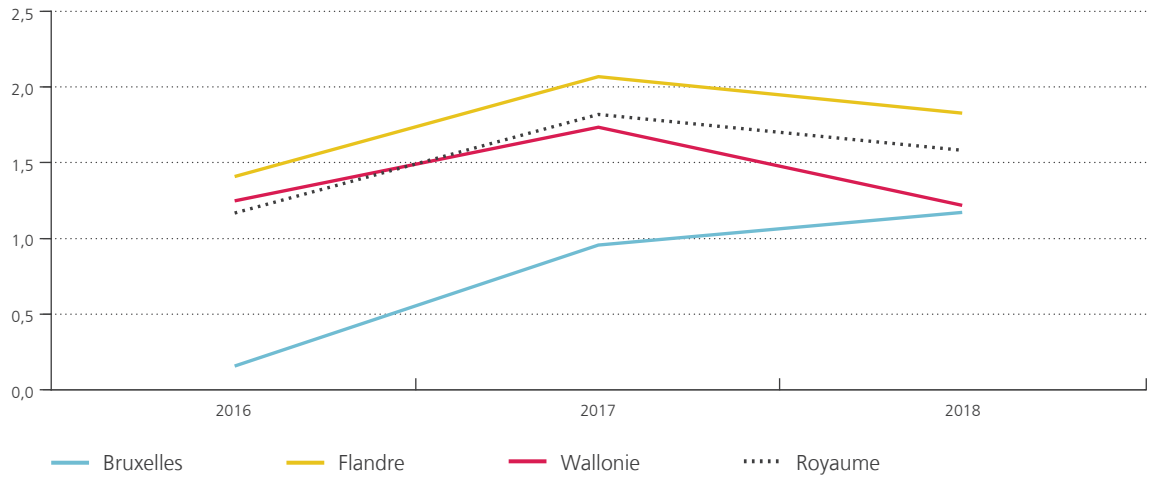

Comme en 2017, dans les trois régions, les services publics et de santé ainsi que les services aux entreprises ont le plus vigoureusement contribué à la croissance du volume de travail total, tandis que les services financiers ont freiné sa progression, de manière plus marquée à Bruxelles que dans les deux autres régions. Les évolutions par branche du volume de travail reflètent donc assez fidèlement celles de l'emploi exprimé en nombre de personnes.

TABLEAU 5 VOLUME DE TRAVAIL - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2017 ET 2018
(points de %)

	2017				2018			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,00	0,02	0,01	0,00	0,06	-0,02	0,03
Industrie et énergie	0,04	0,16	0,19	0,15	-0,04	0,08	0,13	0,08
Construction	0,13	0,09	0,12	0,10	0,16	0,24	0,11	0,20
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	-0,18	0,29	0,23	0,21	0,10	0,21	0,26	0,21
Information et communication	0,08	0,15	0,08	0,12	0,09	0,13	0,09	0,11
Activités financières et d'assurance	-0,14	-0,02	-0,05	-0,05	-0,25	-0,03	0,00	-0,06
Activités immobilières	0,02	0,05	0,01	0,03	0,04	0,03	-0,01	0,02
Services aux entreprises	0,42	0,93	0,36	0,70	0,34	0,76	0,25	0,57
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,44	0,33	0,70	0,45	0,62	0,25	0,33	0,33
Autres activités de services	0,15	0,09	0,07	0,09	0,11	0,11	0,07	0,10
TOTAL (%)	**0,96**	**2,07**	**1,74**	**1,82**	**1,17**	**1,83**	**1,22**	**1,58**

Source : ICN.
Les deux plus grandes contributions à l'évolution
Les deux plus faibles contributions à l'évolution

2.3 Rémunérations des salariés

En **2018**, la rémunération des salariés a augmenté de 2,0 % à Bruxelles et de 3,8 % en Flandre, soit une évolution relativement stable (respectivement -0,1 et +0,1 point de pourcentage) par rapport à l'année précédente. En Wallonie, elle s'est établie à 2,8%, en recul de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2017. Au niveau national, la rémunération des salariés a augmenté de 3,2%, soit un repli de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Évolution de la rémunération des salariés par région
(%)

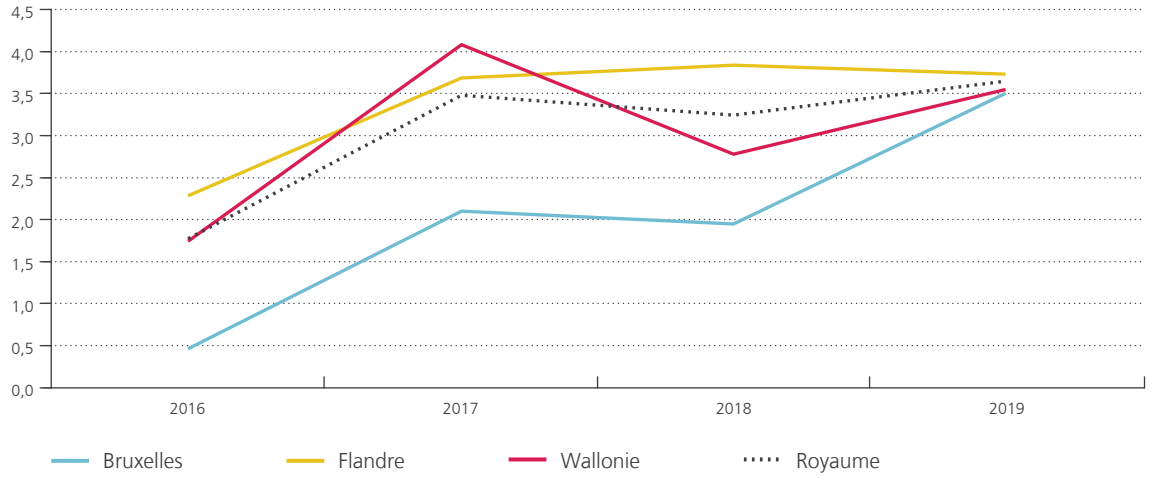

Dans les trois régions, l'évolution de la rémunération des salariés a majoritairement été déterminée par le secteur privé. Il faut néanmoins souligner l'importance du secteur public à Bruxelles et en Wallonie, qui y est responsable pour un tiers de la croissance des rémunérations[1].

Dans les trois régions, les services publics et de santé ont fortement contribué à l'évolution positive de la masse salariale. En Flandre, l'évolution des services aux entreprises a été particulièrement dynamique.

En **2019**, selon les estimations provisoires, la croissance de la masse salariale des trois régions a convergé vers celle du pays. Elle s'est établie à 3,5% tant à Bruxelles qu'en Wallonie, et à 3,7% en Flandre. Au niveau national, elle a atteint 3,7%, soit 0,5 point de pourcentage de plus que l'année précédente. Il s'agit d'une croissance stable en Flandre (-0,1 point de pourcentage) tandis que Bruxelles et la Wallonie ont affiché une croissance plus soutenue (respectivement +1,5 et +0,7 point de pourcentage).

Parmi les branches qui ont le plus contribué à la progression de la masse salariale dans les trois régions, se retrouvent en 2019 les services publics et de santé, ainsi que le commerce, les transports et l'Horeca.

1 Pour les détails, voir l'annexe 10 "Contribution par branche d'activité A38 à l'évolution de la rémunération des salariés en 2018 et 2019"

TABLEAU 6 RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS - CONTRIBUTIONS DES BRANCHES D'ACTIVITÉ (A10) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2018 ET 2019

(points de %)

	2018				2019			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,04	0,01	0,03	0,01	0,04	0,03	0,03
Industrie et énergie	0,06	0,43	0,14	0,29	0,11	0,53	0,59	0,47
Construction	0,15	0,48	0,26	0,37	-0,06	0,25	0,20	0,18
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	0,14	0,69	0,57	0,56	0,93	0,95	0,65	0,87
Information et communication	0,25	0,22	0,08	0,19	0,18	0,21	0,11	0,18
Activités financières et d'assurance	0,18	0,05	0,12	0,09	-0,16	-0,05	0,00	-0,06
Activités immobilières	0,06	0,03	0,00	0,03	0,02	0,03	0,02	0,02
Services aux entreprises	0,17	0,93	0,29	0,63	0,69	0,67	0,30	0,58
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	0,81	0,90	1,24	0,99	1,51	1,02	1,57	1,26
Autres activités de services	0,12	0,06	0,07	0,07	0,28	0,08	0,09	0,12
TOTAL (%)	**1,95**	**3,84**	**2,78**	**3,25**	**3,50**	**3,73**	**3,55**	**3,65**

Source : ICN.

Les deux plus grandes contributions à l'évolution

Les deux plus faibles contributions à l'évolution

3. Comptes des ménages et dépenses de consommation finale par secteur institutionnel

Cette troisième section présente et commente, pour les années récentes, quelques illustrations synthétiques des principales variables des comptes des ménages et leur extension, à savoir les revenus, les dépenses de consommation finale par secteur institutionnel et le taux d'épargne brut. Pour rappel, ces agrégats sont calculés sur base du lieu de résidence du ménage.

3.1 Revenu disponible net

Le revenu disponible net comprend les revenus que perçoivent les ménages pour leur participation au processus de production et les revenus du patrimoine (revenu primaire), augmenté des prestations sociales et des indemnités d'assurance-dommages et diminué des primes sociales, des impôts et des primes d'assurance.

En **2018**, le revenu disponible net en Belgique s'est élevé à 241,9 milliards d'euros, en augmentation de 3,2 % par rapport à 2017. Au niveau régional, il a progressé de manière comparable avec une croissance de 3,1 % à Bruxelles, de 3,2 % en Flandre et de 3,1 % en Wallonie. Il s'agit globalement d'un ralentissement par rapport à l'année précédente où l'évolution du revenu disponible net était très proche en Flandre et en Wallonie (respectivement de 4,0 et 4,1 %) et légèrement inférieure à Bruxelles (3,4 %).

Évolution du revenu disponible net par région
(%)

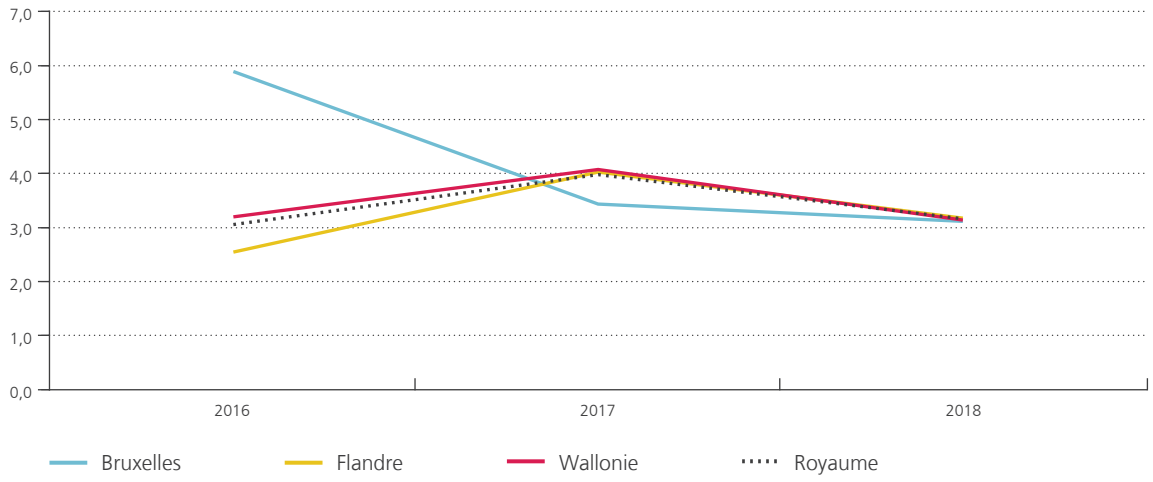

La rémunération des salariés – la principale composante du revenu primaire – a le plus contribué à la croissance du revenu disponible, et ce davantage à Bruxelles, qu'en Flandre et en Wallonie. Suivent ensuite les prestations sociales dont la contribution en Wallonie dépasse celle observée en Flandre et à Bruxelles.

Les cotisations sociales et les impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine ont constitué les composantes ayant eu l'incidence négative la plus élevée en Flandre et Wallonie. À Bruxelles, aux cotisations sociales s'ajoutent les autres transferts courants parmi les contributions négatives les plus importantes.

TABLEAU 7 REVENU DISPONIBLE NET - CONTRIBUTIONS DES COMPOSANTES À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2017 ET 2018

(points de %)

Compte de distribution secondaire du revenu (II.2) (net)	2017				2018			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Ressources								
Excédent net d'exploitation (B2n)	0,26	0,26	0,21	0,25	0,11	0,08	0,09	0,08
Revenu mixte (B3n)	0,28	0,46	0,34	0,40	0,01	0,24	0,14	0,19
Rémunération des salariés (D1)	3,93	3,34	3,46	3,43	3,77	3,15	2,89	3,13
Revenus de la propriété (D4)	-0,38	0,80	0,46	0,59	0,27	0,25	0,04	0,19
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.612m)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,05	1,23	1,55	1,31	0,88	0,98	1,09	1,01
Autres transferts courants (D.7)	0,08	0,10	0,17	0,12	0,24	0,19	0,22	0,20
Emplois								
Revenus de la propriété (D4)	0,00	-0,04	0,04	-0,02	0,04	0,04	0,04	0,04
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	-0,65	-0,89	-0,77	-0,83	-0,58	-0,80	-0,40	-0,66
Cotisations sociales (D.61)	-0,95	-1,02	-1,15	-1,05	-0,84	-0,67	-0,65	-0,68
Autres prestations d'assurance sociale (D.622b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres transferts courants (D.7)	-0,20	-0,21	-0,25	-0,22	-0,80	-0,29	-0,32	-0,35
Revenu disponible net (B.6n)	**3,43**	**4,02**	**4,07**	**3,98**	**3,11**	**3,18**	**3,14**	**3,16**

Source : ICN.
Postes du compte de distribution du revenu primaire
Les deux plus grandes contributions à l'évolution
Les deux plus faibles contributions à l'évolution

En **2018**, le revenu disponible net par habitant se situe à un niveau quasiment identique en Wallonie et à Bruxelles (respectivement 19.368 euros et 19.363 euros). En Flandre, il s'élève à 22 576 euros, soit un niveau près de 17% supérieur aux deux autres régions. Par rapport à 2017, le revenu disponible par habitant a augmenté dans les trois régions : de 2,4 % à Bruxelles, de 2,6 % en Flandre et de 2,9 % en Wallonie.

3.2 Dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale comprennent les dépenses effectivement réalisées par les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) pour acquérir des biens et des services destinés à satisfaire les besoins de consommation individuels ou collectifs. Les résultats sont présentés par ordre d'importance de ces dépenses de consommation finale, à commencer par les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 2/3 du total des dépenses de consommation finale totale.

3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages

En 2018, les dépenses de consommation finale des ménages ont atteint un total de 233,5 milliards d'euros pour l'ensemble de la Belgique (+4,0 %), se répartissant comme suit entre les trois régions : 139,3 milliards en Flandre (+3,7 %), 69,9 milliards en Wallonie (+4,4 %) et 24,3 milliards à Bruxelles (+4,8 %). Sur la période 2016-2018, la croissance des dépenses a systématiquement été plus élevée à Bruxelles.

Évolution des dépenses de consommation finale des ménages
(%)

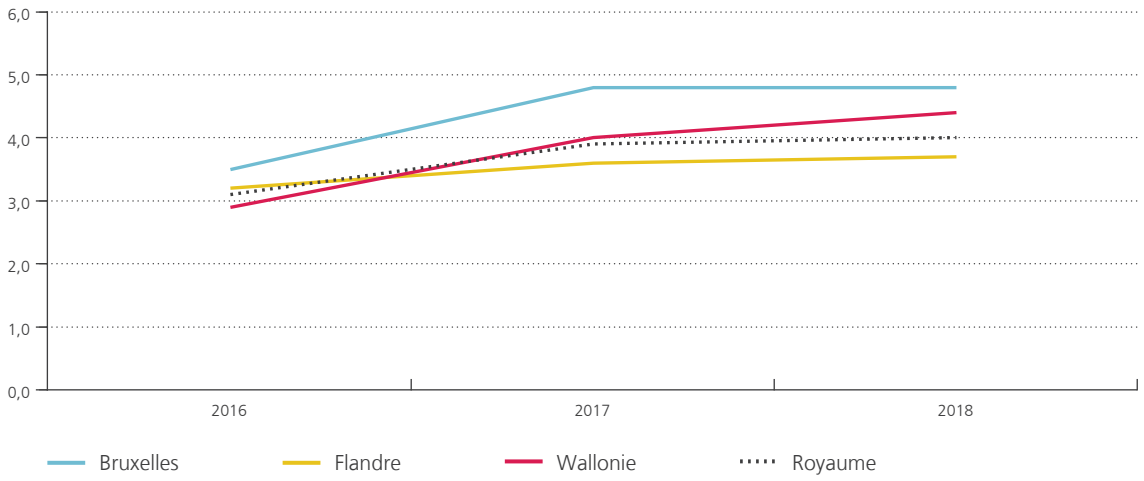

Par rapport à 2017, la croissance des dépenses de consommation s'est accélérée en Wallonie (+0,4 point de pourcentage), tandis qu'elle s'est stabilisée à Bruxelles et en Flandre (respectivement +0,0 et +0,1 point de pourcentage).

La progression plus rapide en Wallonie s'explique principalement par une plus grande contribution des dépenses de santé (+0,3 point de pourcentage).

Si la croissance totale des dépenses des ménages flamands est semblable entre 2017 et 2018, on notera certaines différences dans la composition de cette croissance. En 2018, elle a été davantage soutenue par les dépenses alimentaires, de boissons, de tabac et dans l'Horeca (+0,7 point de pourcentage). En revanche, la contribution des dépenses de biens et services divers a diminué (-0,8 point de pourcentage).

À Bruxelles, en termes de contribution à la croissance, les principales différences entre 2017 et 2018 se manifestent dans les dépenses de santé (+0,4 point de pourcentage) et les dépenses en loisirs et culture (-0,3 point de pourcentage).

Les informations sur les contributions à la croissance des dépenses de consommation finale des ménages régionales au niveau COICOP 3 digits pour l'année 2018 sont disponibles en annexe.

TABLEAU 8 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES - CONTRIBUTIONS DES CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 2 DIGITS) À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2017 ET 2018

(points de %)

	2017				2018			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,69	0,16	0,44	0,30	0,59	0,37	0,51	0,44
Boissons alcoolisées et tabac	0,22	-0,10	0,07	-0,02	0,25	0,12	0,24	0,17
Articles d'habillement et chaussures	0,27	0,15	0,26	0,19	0,06	0,12	0,12	0,11
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,44	0,96	0,99	1,02	1,25	0,92	0,90	0,95
Meubles, articles de ménage et entretien du foyer	0,06	0,03	0,47	0,17	0,30	0,09	0,38	0,20
Dépenses de santé	0,02	0,18	0,23	0,18	0,44	0,19	0,55	0,32
Transports	0,21	0,61	0,56	0,55	0,28	0,58	0,47	0,52
Communications	0,03	-0,03	0,03	-0,01	0,04	0,00	0,03	0,01
Loisirs et culture	0,74	0,22	0,18	0,26	0,45	0,31	0,20	0,29
Enseignement	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,05	0,04	0,05	0,04
Restaurants et hôtels	0,88	0,10	0,54	0,31	0,65	0,40	0,51	0,46
Biens et services divers	0,26	1,38	0,28	0,94	0,37	0,54	0,45	0,50
p.m. croissance totale (en %)	**4,81**	**3,65**	**4,04**	**3,88**	**4,75**	**3,68**	**4,41**	**4,01**

Source : ICN.

Les trois plus grandes contributions à la croissance

3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques

En **2018**, les dépenses de consommation finale des administrations publiques se sont élevées à 105,9 milliards d'euros au niveau national, en augmentation de 3,3 %. Au niveau régional, elles ont progressé de 2,9 % en Flandre et de 3,9 % tant en Wallonie qu'à Bruxelles. La croissance s'accélère fortement à Bruxelles et en Wallonie (respectivement + 2,2 et +1,6 points de pourcentage), et plus modestement en Flandre (+0,4 point de pourcentage).

Évolution des dépenses de consommation finale des administrations publiques

(%)

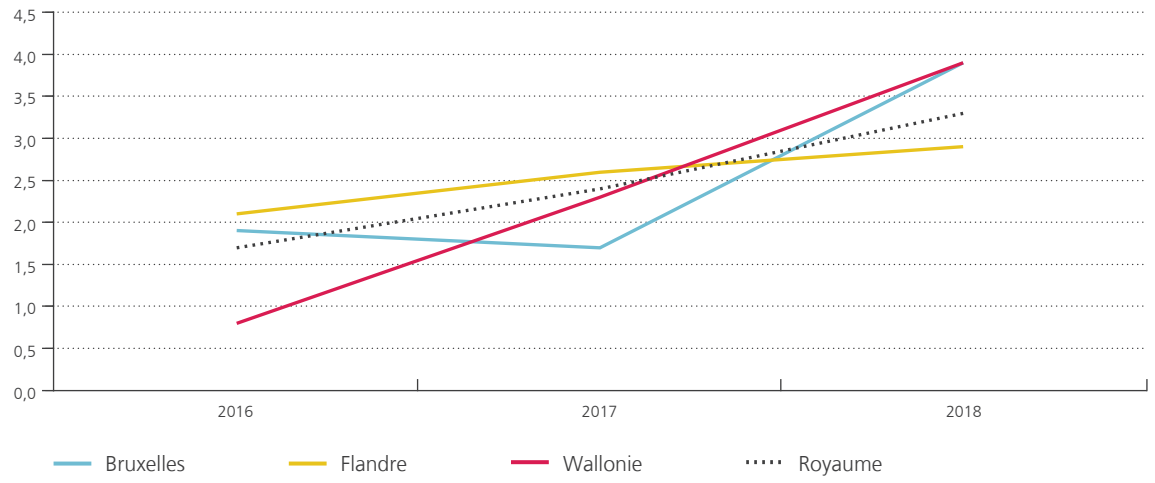

Si pour chacune des régions, entre 2017 et 2018, les contributions des dépenses collectives ont augmenté et celles liées à l'enseignement ont régressé, la situation varie concernant les remboursements des soins de santé. En effet, leur contribution a diminué en Flandre alors qu'elle a augmenté tant en Wallonie qu'à Bruxelles, et de manière très conséquente dans cette dernière région (cf. tableau ci-dessous).

TABLEAU 9 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - CONTRIBUTIONS DES PRINCIPALES COMPOSANTES À L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET À CELLE DU ROYAUME, EN 2017 ET 2018

(points de %)

	2017				2018			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Dépense de consommation finale individuelle (P.31) = Transferts sociaux en nature (D.63)	1,32	2,18	2,00	2,03	2,58	1,69	2,77	2,13
Production non marchande (D.631)	0,98	1,27	0,89	1,48	1,23	0,79	1,12	1,10
dont: enseignement	*1,48*	*1,16*	*1,09*	*1,17*	*1,10*	*0,66*	*0,91*	*0,78*
Production marchande achetée (D.632)	0,34	0,91	1,11	0,91	1,35	0,90	1,65	1,19
dont: soins de santé	*0,27*	*0,89*	*0,99*	*0,85*	*1,20*	*0,65*	*1,38*	*0,94*
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	0,34	0,39	0,29	0,35	1,30	1,24	1,14	1,21
p.m. croissance totale (en %)	**1,66**	**2,57**	**2,29**	**2,38**	**3,88**	**2,93**	**3,91**	**3,34**

Source : ICN.

3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Il est important de noter que les composantes des dépenses de consommation finale des ISBLSM sont principalement réparties entre les entités géographiques sur la base de leur population (totale ou en fonction de certains groupes de population). Ceci explique le peu de différence en termes de croissance entre les trois régions.

En **2018**, dans les trois régions, les dépenses de consommation finale des ISBLSM ont progressé plus rapidement qu'en 2017. En valeur absolue, les dépenses de consommation finale des ISBLSM se sont chiffrées à 4,8 milliards d'euros pour la Belgique (+3,2 %) dont 2,7 milliards en Flandre (+3,2 %), 1,5 milliard en Wallonie (+3,1 %) et 0,5 milliard à Bruxelles (+3,3 %).

Évolution des dépenses de consommation finale des ISBLSM

(%)

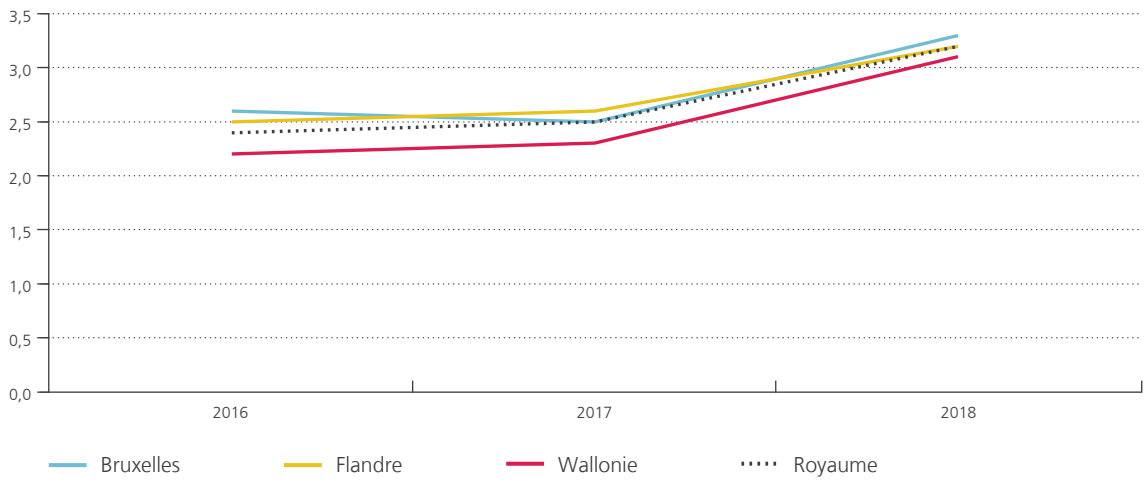

3.3 Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brut est défini comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut préalablement ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce revenu disponible brut préalablement ajusté peut donc soit être consommé sous forme de dépenses de consommation finale des ménages ou épargné (épargne brute).

Les graphiques suivants présentent l'évolution de ces trois variables pour les trois dernières années.

Revenu disponible brut, dépenses de consommation finale et taux d'épargne des ménages en terme nominal, par région (2016-2018)

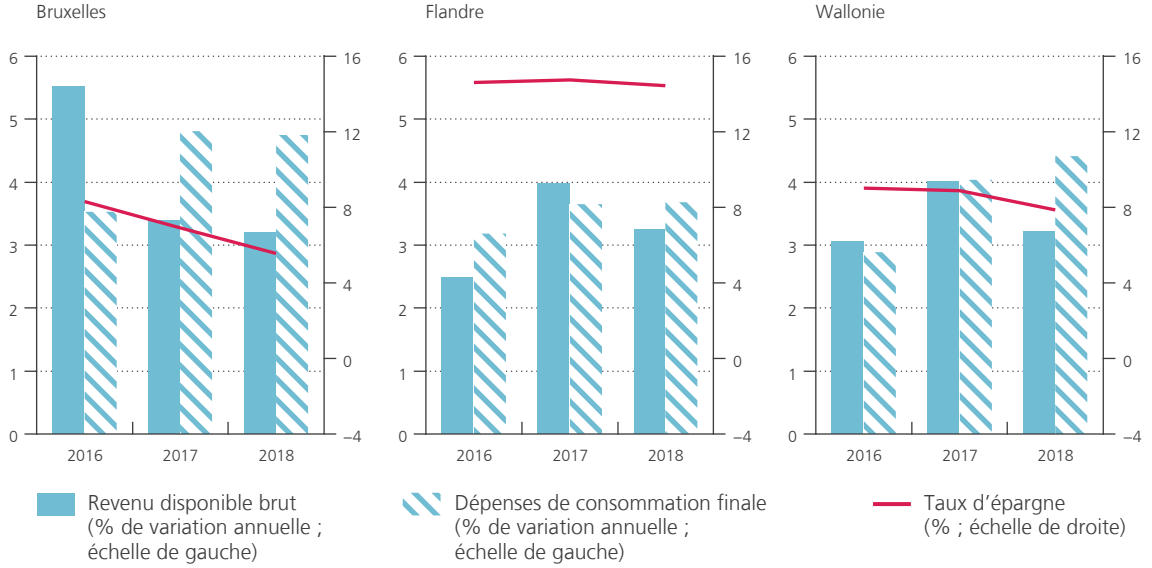

Lors des années récentes, la hiérarchie des taux d'épargne brut entre les régions n'a pas été modifiée ; la situation actuelle perdure depuis 2014. Le taux d'épargne brut des ménages flamands est toujours supérieur à celui des Wallons, qui demeure plus élevé que celui des Bruxellois.

Si le taux d'épargne brut des ménages flamands et wallons est resté relativement stable en 2017, il s'est inscrit en baisse en **2018** (respectivement -0,3 et -1,0 point de pourcentage). Les dépenses y ont en effet augmenté plus rapidement que le revenu disponible brut.

Tant en 2017 qu'en 2018, les dépenses des ménages bruxellois ont augmenté de manière sensiblement plus soutenue que le revenu disponible brut entraînant une chute du taux d'épargne brut de 8,3 % à 5,6% (-2,7 points de pourcentage) entre 2016 et 2018.

Structure économique des régions

Ce chapitre traite de la structure économique des régions analysée selon différents critères, à savoir la valeur ajoutée, l'emploi et les dépenses de consommation finale des ménages.

1. Structure de la valeur ajoutée régionale

Le graphique ci-dessous présente la part des branches d'activité A10 dans la valeur ajoutée brute à prix courants de chaque région en 2018. Au cours des dernières années, la structure économique est restée relativement stable dans les trois régions.

Dans les trois régions, trois branches d'activité se démarquent par leur importance dans la valeur ajoutée. Il s'agit des services publics et de santé, du 'commerce, des transports et de l'Horeca' et des services aux entreprises. Ces trois branches représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée brute produite dans chaque région. La somme de leurs poids à Bruxelles atteint 54,6%, en Flandre 55,9% et en Wallonie 58%.

Les services publics et de santé constituent la branche qui génère la part la plus grande de la valeur ajoutée en Wallonie et à Bruxelles. Ils représentent respectivement 27,6 % et 23,7 % du total régional. En Flandre, ceux-ci pèsent 18,3% de la valeur ajoutée, soit la troisième branche par ordre d'importance.

La Flandre et la Wallonie se distinguent également de Bruxelles par une part nettement plus importante des activités de l'industrie et de l'énergie dans la valeur ajoutée régionale. Il s'agit de la deuxième branche la plus importante en Flandre et la troisième en Wallonie.

À Bruxelles, les services financiers occupent une place prépondérante comparativement à la Flandre et à la Wallonie. Ceux-ci représentent à eux seuls un cinquième de la valeur ajoutée produite dans la capitale, soit la deuxième branche d'activité la plus importante.

Valeur ajoutée brute régionale par branche d'activité (A10), à prix courants, 2018 (%)

(%)

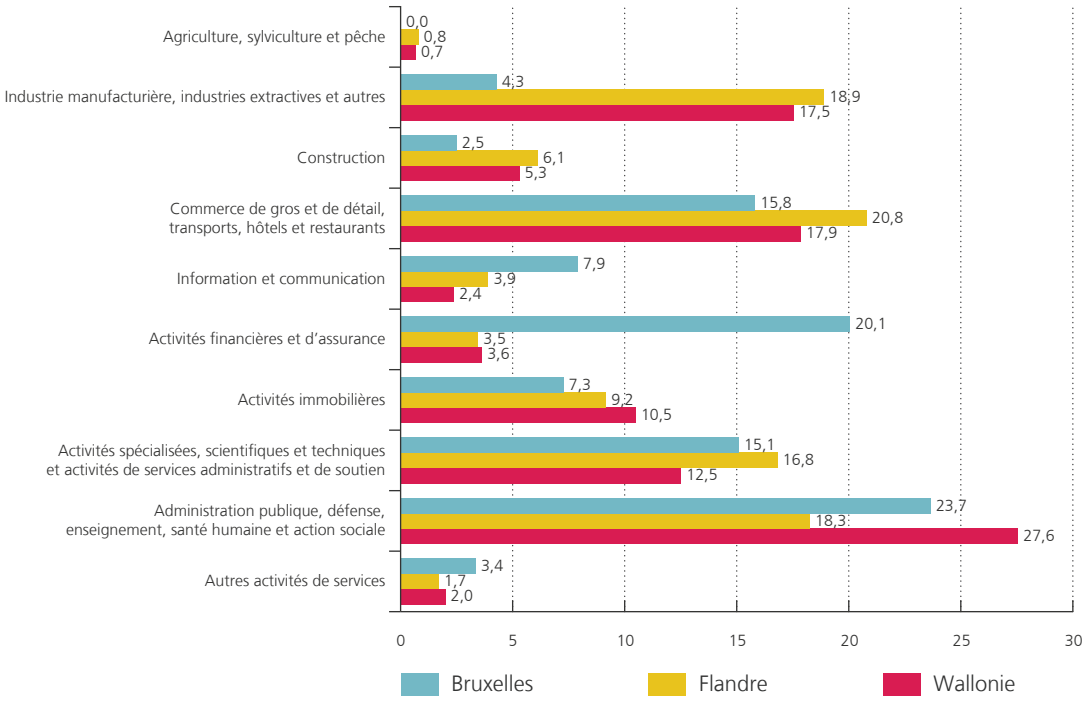

2. Structure de l'emploi régional

Le graphique ci-dessous présente la part des différentes branches d'activité A10 dans l'emploi total de chaque région en 2018. Comparativement à la valeur ajoutée, les différences régionales concernant la structure de l'emploi sont moins marquées. La raison réside dans le fait que le volume de valeur ajoutée par personne occupée peut être plus ou moins important selon la branche d'activité considérée .

Les services publics et de santé occupent le plus grand nombre de personnes dans les trois régions. À Bruxelles et en Wallonie, ceux-ci représentent plus d'un tiers de l'emploi total (respectivement 35,5 % et 35,3 %), soit sensiblement plus qu'en Flandre 27,2%.

Le commerce, les transports et l'Horeca constitue la deuxième branche la plus importante en termes de personnes occupées en Flandre et en Wallonie, et la troisième à Bruxelles. Elle représente respectivement, 21,5 %, 20,9 % et 18,1 % de l'emploi dans ces régions.

Les services aux entreprises regroupent une grande diversité d'activités, comme les activités juridiques et comptables, les activités d'ingénierie, la recherche et développement scientifique, ou les services administratifs et de soutien. Ils constituent la deuxième branche la plus importante en matière de personnes occupées à Bruxelles, soit 20,4 % de l'emploi. Cette branche se classe troisième en Flandre et en Wallonie, bien que la part soit plus élevée en Flandre (21,4 %) qu'en Wallonie (16,6 %).

Comme pour la valeur ajoutée, la Flandre et la Wallonie se distinguent de Bruxelles par une part significative de l'emploi dans l'industrie et l'énergie, même si celle-ci a tendance à s'éroder au fil du temps. En revanche, Bruxelles présente une proportion de l'emploi plus importante dans les services financiers et l'information et la communication que les deux autres régions.

Emploi régional par branche d'activité (A10), 2018
(%)

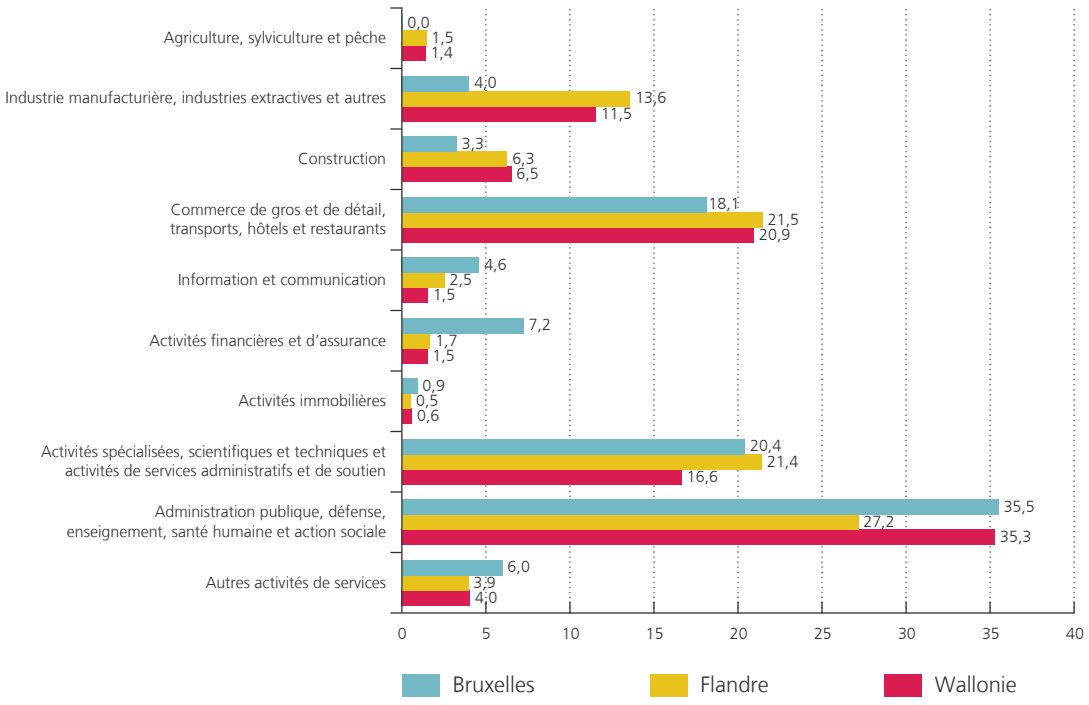

3. Structure régionale de la consommation des ménages

La structure des dépenses de consommation finale des ménages peut s'approcher par la répartition des principales catégories de dépenses au niveau deux digits de la nomenclature COICOP telle que présentée dans le graphique ci-dessous. Ce graphique illustre la structure de la consommation des ménages pour la dernière année disponible, à savoir 2018 ; celle-ci est relativement constante au fil des années et les quatre principales catégories sont identiques depuis des années et ce, dans les trois régions. Seul l'ordre d'importance peut varier très légèrement d'une année à l'autre, les dépenses liées au logement demeurant toujours largement prédominantes.

Dans les trois régions, quatre catégories se distinguent par une part dans le total des dépenses supérieure à 10 %. Parmi celles-ci, en plus des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) se retrouvent celles allouées aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01), aux biens et services divers (COICOP 12[1]) et aux transports (COICOP 07).

En Flandre et en Wallonie, les parts des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) et en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01) atteignent des niveaux relativement comparables. En revanche, la Wallonie se caractérise par une part plus élevée de dépenses en transport (COICOP 07). La Flandre, quant à elle, se distingue par une proportion plus importante des dépenses de biens et services divers (COICOP 12).

Bruxelles se démarque des autres régions par la prépondérance des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), ainsi que par la moindre importance des dépenses en transports (COICOP 37).

Dépenses régionales de consommation finale des ménages par produit (COICOP 2 digits), 2018
(%)

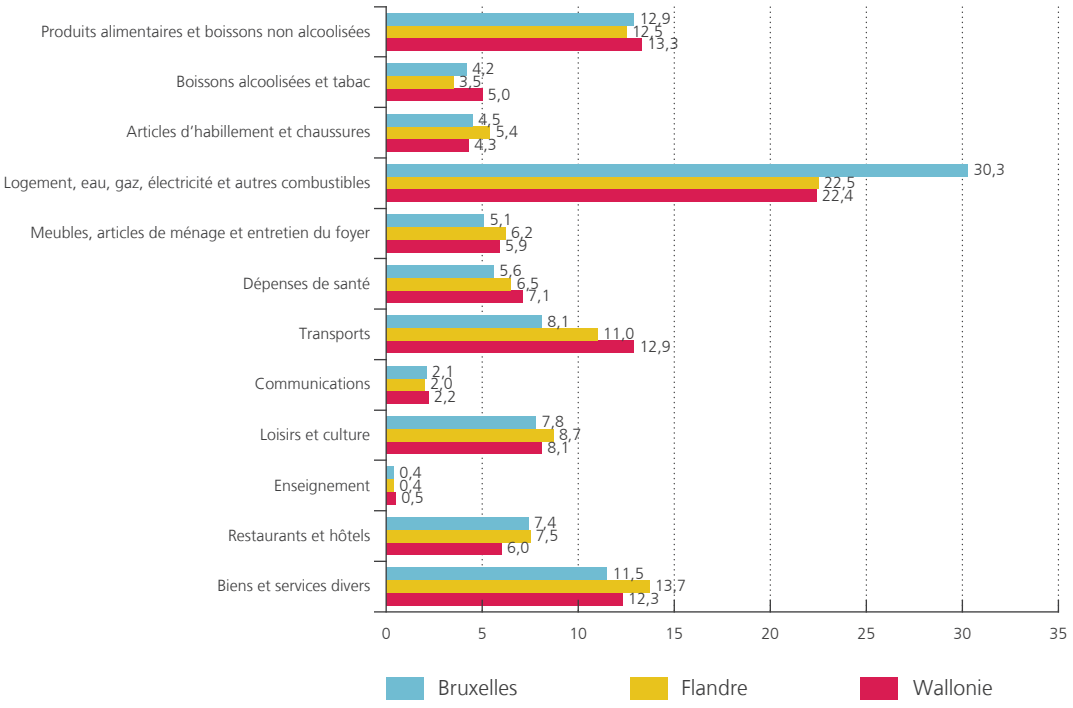

1 Les biens et services divers se subdivisent en sept sous-catégories au niveau COICOP 3 digits tels que visibles dans le tableau 11 en Annexe 2. Les assurances et les services financiers en sont les principales composantes et regroupent la moitié des dépenses reprises dans le COICOP 12.

Révisions apportées aux années 2016-2018 dans cette version

Les comptes régionaux portant sur les années 2016 à 2018 ont déjà fait l'objet d'une publication en février 2020 en concordance avec les résultats des comptes nationaux 2018 publiés en octobre 2019. Dans la présente publication, les résultats pour ces années ont été adaptés pour correspondre aux résultats des comptes nationaux 2019 publiés en octobre 2020.

1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail

Toutes les modifications apportées au niveau national ont été le résultat de corrections ponctuelles ou générales basées sur la disponibilité d'informations supplémentaires. Elles concernent toutes les variables et sont la cause principale des changements observés au niveau des résultats régionaux.

Des modifications propres aux comptes régionaux ont cependant été apportées à la répartition régionale du nombre de travailleurs indépendants. En effet, les critères de détermination de la population des "personnes physiques" dans les données de TVA ont été affinés. Cela a été fait sur la base d'informations complémentaires issues de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)[1] concernant la forme juridique des unités légales. Cet ajustement a eu un impact différent selon les régions. Par une relation de cause à effet, l'évolution du nombre de travailleurs indépendants a aussi eu un impact sur la répartition régionale du volume de travail des travailleurs indépendants. Exceptionnellement, cette dernière variable a fait l'objet d'un ajustement également pour l'année 2015 afin de corriger une erreur dans la version précédente[2].

Le tableau 10 donne un aperçu des révisions par variable et de leur incidence, d'une part, sur les parts régionales et, d'autre part, sur la croissance par région. Pour 2018, les changements peuvent être légèrement plus importants que pour les années 2016 et 2017 en raison du passage de la méthode provisoire à la méthode définitive, et ce tant au niveau national que régional. Étant donné le caractère partiel des informations disponibles au moment de l'estimation de la dernière année , la méthode provisoire s'appuie sur des techniques d'extrapolation dont le résultat peut forcément différer de ceux réellement observés une fois que les informations initialement manquantes sont connues. Il convient également de noter que des impacts mineurs observés au niveau national pour l'ensemble de l'économie cachent parfois des changements plus importants par secteur et par branche d'activité, de sorte que l'incidence sur les différentes régions peut s'avérer plus contrastée.

Outre les révisions concernant le travail indépendant et le nombre d'heures travaillées par les travailleurs indépendants déjà discutées plus haut, les révisions les plus significatives ont porté sur la valeur ajoutée (tant à prix courants qu'en volume) et la formation brute de capital fixe.

Concernant la croissance de la valeur ajoutée à prix courants en 2017, la révision à la hausse à Bruxelles est principalement due à une révision des chiffres dans les activités financières et les assurances. Les ajustements dans cette branche ont toujours une incidence plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions, en raison de son poids dans la valeur ajoutée régionale (cf. « Structure de la valeur ajoutée régionale »). La révision à la baisse légèrement plus importante en Wallonie qu'en Flandre trouve principalement son origine dans les branches 'services administratifs et de soutien' et 'administration publique'.

Concernant le taux de croissance des investissements par région en 2017, l'impact provient principalement des branches 'transport et entreposage', 'activités financières et assurances', 'services administratifs et de soutien' et 'administration publique'.

1 En vertu de la loi du 23 mars 2019 instituant le Code des sociétés et des associations.
2 Les heures travaillées à Bruxelles ont été révisées à la baisse de 0,3 point de pourcentage et celles en Wallonie ont été révisées à la hausse de 0,1 point de pourcentage. L'incidence en Flandre a été négligeable.

TABLEAU 10 VARIABLES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ: IMPACT DES RÉVISIONS SUR LES PARTS ET LES TAUX D'ÉVOLUTION PAR RÉGION

	Révision en niveau (%)			Impact (point de %) sur					
				les parts			les taux de croissance		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Valeur ajoutée brute aux prix de base, à prix courants									
Bruxelles	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,1	-0,2	0,3	-0,3
Flandre	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,3	0,3
Wallonie	0,0	-0,7	0,7	0,0	-0,1	0,1	0,0	-0,7	1,5
Royaume	0,0	-0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,5
Valeur ajoutée brute aux prix de base, en volume									
Bruxelles	-0,4	-0,6	-1,1	0,0	0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,5
Flandre	-0,2	-0,6	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,4	0,3
Wallonie	-0,2	-0,7	0,5	0,0	0,0	0,2	-0,2	-0,6	1,3
Royaume	-0,2	-0,6	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,4	0,4
Nombre de salariés									
Bruxelles	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
Flandre	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Wallonie	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,2
Royaume	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
Nombre d'indépendants									
Bruxelles	-0,4	-1,4	-1,6	0,0	-0,2	-0,2	-0,4	-1,0	-0,2
Flandre	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1	-0,2	0,1
Wallonie	0,0	1,2	1,3	0,0	0,3	0,3	0,0	1,2	0,1
Royaume	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Emploi total									
Bruxelles	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,1
Flandre	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Wallonie	0,0	0,1	0,3	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2
Royaume	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
Nombre d'heures travaillées par les salariés									
Bruxelles	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Flandre	0,0	-0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	-0,1	n.d.
Wallonie	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Royaume	0,0	-0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	-0,1	n.d.
Nombre d'heures travaillées par les indépendants									
Bruxelles	-0,7	-1,4	n.d.	-0,1	-0,1	n.d.	-0,4	-0,8	n.d.
Flandre	0,1	-0,4	n.d.	0,0	-0,2	n.d.	0,1	-0,4	n.d.
Wallonie	0,1	1,2	n.d.	0,0	0,4	n.d.	0,0	1,1	n.d.
Royaume	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Volume de travail total									
Bruxelles	-0,1	-0,3	n.d.	0,0	0,0	n.d.	-0,1	-0,1	n.d.
Flandre	0,0	-0,2	n.d.	0,0	-0,1	n.d.	0,0	-0,2	n.d.
Wallonie	0,0	0,3	n.d.	0,0	0,1	n.d.	0,0	0,3	n.d.
Royaume	0,0	-0,1	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	-0,1	n.d.
Rémunération des salariés									
Bruxelles	-0,2	-0,4	-0,6	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Flandre	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1
Wallonie	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Formation brute de capital fixe									
Bruxelles	-0,2	-1,0	n.d.	-0,1	-0,2	n.d.	-0,2	-0,9	n.d.
Flandre	0,2	1,3	n.d.	0,0	0,6	n.d.	0,2	1,1	n.d.
Wallonie	0,6	-1,1	n.d.	0,1	-0,3	n.d.	0,5	-1,8	n.d.
Royaume	0,2	0,4	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,2	0,2	n.d.

Source: ICN.

2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile

Comme pour les variables par branche d'activités, les changements dans la répartition régionale des comptes des ménages et leur extension sont principalement dus à des modifications apportées aux chiffres nationaux à répartir.

Il y a trois exceptions à cette règle.

La première concerne la répartition régionale des salaires des résidents belges travaillant dans les institutions internationales. Une correction dans les données de base est en effet intervenue pour l'année 2016. Cela a donné lieu à une révision à la hausse pour Bruxelles.

La deuxième concerne la ventilation régionale des dépenses de consommation des ménages liées à l'utilisation de véhicules (COICOP 072). Celle-ci s'appuie sur le parc automobile segmenté par catégorie (c.-à-d. en fonction du carburant utilisé). Or, les données de base pour les véhicules hybrides ont été révisées. Pour éviter une rupture dans la série, les données ont été révisées à partir de 1999, et non pas 2016 comme c'est le cas habituellement pour des révisions courantes.

La troisième concerne la répartition régionale des loyers payés (COICOP 041). Statbel a en effet révisé les résultats de l'enquête SILC pour la période 2016-2018.

Les révisions n'ont eu pratiquement aucun impact sur les parts par région. L'incidence sur le taux d'évolution des régions est comparable à celle observée au niveau national, exception faite des revenus primaires à Bruxelles (voir ci-dessus).

Les révisions ont eu un effet plus important sur l'épargne brute, car celle-ci est beaucoup plus faible en termes absolus que le revenu disponible brut ou les dépenses de consommation finale des ménages. L'effet le plus important est observé au niveau de la révision à la hausse du taux d'épargne brut des ménages à Bruxelles en 2016.

TABLEAU 11 COMPTES DES MÉNAGES ET DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR INSTITUTIONEL: IMPACT DES RÉVISIONS SUR LES PARTS ET LES TAUX D'ÉVOLUTION PAR RÉGION

	Révision en niveau (%)		Impact (point de %) sur			
			les parts		les taux de croissance	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Revenu primaire net						
Bruxelles	0,6	0,0	0,1	0,0	0,7	-0,6
Flandre	-0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,2	0,2
Wallonie	-0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,2
Royaume	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
Revenu disponible net						
Bruxelles	0,6	0,1	0,1	0,0	0,7	-0,6
Flandre	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,3	0,3
Wallonie	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,3	0,3
Royaume	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,2
Revenu disponible brut + Ajustement pour variation des droits à pension						
Bruxelles	0,6	0,0	0,1	0,0	0,6	-0,6
Flandre	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,2
Wallonie	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,2	0,3
Royaume	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,2
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	-0,3	-0,2	0,0	0,1	-0,3	0,1
Flandre	-0,2	-0,1	0,2	0,0	-0,2	0,0
Wallonie	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	-0,3	-0,1
Royaume	-0,2	-0,2	0,0	0,0	-0,2	0,0
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	0,0	-0,9	0,0	0,0	0,0	-0,9
Flandre	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	-0,4
Wallonie	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,1	-0,7
Royaume	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	-0,6
Dépenses de consommation finale des ISBLSM						
Bruxelles	-1,0	0,2	0,0	0,0	-1,0	1,2
Flandre	-1,0	0,2	0,0	0,0	-1,0	1,2
Wallonie	-0,9	0,2	0,0	0,0	-1,0	1,2
Royaume	-1,0	0,2	0,0	0,0	-1,0	1,2
Epargne brute						
Bruxelles	11,7	3,7	0,7	0,1	13,9	-6,6
Flandre	-0,7	0,5	-0,6	-0,7	-0,7	1,2
Wallonie	0,0	4,4	0,0	0,6	0,0	4,3
Royaume	0,2	1,5	0,0	0,0	0,2	1,3
Taux d'épargne brut	(en point de %)					
Bruxelles	0,8	0,2				
Flandre	-0,1	0,1				
Wallonie	0,0	0,4				
Royaume	0,0	0,2				

Source: ICN.

Séries disponibles

Davantage de tableaux sur NBB.STAT

Jusqu'à l'année dernière (édition de 2019), la publication des comptes régionaux comportait un grand nombre de tableaux statistiques prédéfinis. Dorénavant, l'intégralité de ces tableaux n'est plus éditée sous le format PDF, seuls des tableaux présentant la contribution des branches d'activités à l'évolution régionale ont été retenus. Ceci n'implique toutefois aucune perte d'information statistique pour l'utilisateur puisque l'ensemble des données est toujours disponible via la base de données NBB.Stat.

Séries homogènes et périodes couvertes

En Belgique, les statistiques des comptes régionaux sont disponibles en séries homogènes pour les comptes des ménages à partir de l'année 1995 et pour les agrégats par branche d'activités à partir de l'année 2003 (voir tableau ci-dessous). Ces séries respectent les standards actuellement en vigueur, à savoir le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (en abrégé : SEC 2010), et la nomenclature d'activités NACE 2008. Les séries 1995- 2002 des agrégats par branche d'activités sont disponibles selon la nomenclature NACE 2003 et le SEC 1995.

<table>
<tr><th>Variables</th><th>1995-2002</th><th>À partir de 2003</th></tr>
<tr><td>Valeur ajoutée brute
Rémunération des salariés
Nombre de salariés
Nombre d'indépendants
Heures prestées par les salariés[1]
Heures prestées par les indépendants[2]
Formation brute de capital fixe</td><td>SEC 1995
NACE 2003
Compatible avec la version des comptes nationaux de septembre 2010</td><td>SEC 2010
NACE 2008
Compatible avec la dernière version des comptes nationaux</td></tr>
<tr><td>Comptes des ménages
Dépenses de consommation finale par secteur institutionnel[3]</td><td colspan="2">SEC 2010
Compatible avec la dernière version des comptes nationaux</td></tr>
</table>

La conversion des chiffres selon la NACE 2008 et le SEC 2010 a été réalisée au niveau national sur une base suffisamment détaillée pour que les agrégats régionaux par branche d'activités puissent être adaptés en cohérence à partir de l'année 2003. Pour la période 1995-2002, la conversion au niveau national a été effectuée sur une base plus agrégée rendant la conversion des agrégats régionaux plus délicate si l'on souhaite maintenir un certain niveau de qualité et d'interprétation des statistiques. Dès lors, les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités n'ont pas pu être converties selon les derniers standards en vigueur.

Timeliness

À l'heure actuelle, la dernière année disponible pour la valeur ajoutée (à prix courants et en volume), l'emploi (salariés et indépendants) et la rémunération des salariés correspond à l'année T-1 par rapport à l'année T de publication.

Pour les autres variables par branche d'activité (volume de travail des salariés et des indépendants et la formation brute de capital fixe), pour toutes les transactions des comptes des ménages, ainsi que pour les dépenses de consommation finale par secteur institutionnel, la dernière disponible est l'année T-2 par rapport à l'année de publication.

1 Les heures prestées par les salariés ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2003.
2 Les heures prestées par les indépendants ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2000.
3 Les dépenses de consommation finale des ménages ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1999.

Niveau de détails (géographique et par branche)

Le degré de détails des variables par branche d'activité selon le lieu de travail peut être défini selon deux critères principalement :

- le nombre de catégories d'activités : les classifications des activités A3, A10, A21, A38 et A64 présentent respectivement 3, 10, 21, 38 et 64 catégories d'activités et sont des groupements de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (NACE) de 2008. Pour les estimations belges, un niveau intermédiaire est construit (les branches SUT) qui regroupe des code NACE à trois et/ou quatre positions[1];
- le niveau de regroupement géographique : en Belgique, les classifications NUTS1, NUTS2 ou NUTS3 correspondent respectivement au niveau des régions, des provinces et des arrondissements.

Tous les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible. En principe, la désagrégation s'opère jusqu'aux branches d'activités du SUT (environ 135) en combinaison avec les arrondissements et les secteurs institutionnels.

Le détail des chiffres publiés, en revanche, dépend du niveau de détail des unités NUTS, de la qualité des méthodes de calcul et des données de base et de la confidentialité des données. Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les variables par branche d'activité sont les suivants :

Niveau d'agrégation des variables par branche d'activité disponibles en Belgique (en gras, les exigences minimums fixées par Eurostat).

Arrondissements (NUTS3)		Invest.	**V.A.**, **Emploi**, Salaire, Heures				V.A., Emploi, Salaire, Heures, Invest.
Provinces (NUTS2)			**Salaire**, **Heures**, **Invest.**	Invest.	V.A., Emploi, Salaire, Heures		
Régions (NUTS1)					Invest., V.A. Y-1	V.A.*, Emploi, Salaire, Heures	
	A0	A3	A10	A21	A38	A64	Sect

V.A. = valeur ajoutée

* Jusqu'à l'année Y-2

Au-delà des exigences minimums fixées par Eurostat pour les statistiques régionales[2], les Etats membres sont libres de publier des statistiques plus détaillées pour autant que les données de base et les méthodes utilisées le permettent et que les données publiées respectent le principe de confidentialité. Ainsi, en Belgique, chacune des variables précitées sont publiées à un niveau de détail plus élevé que les exigences européennes (voir tableau ci-dessus).

Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les transactions des comptes des ménages et leur extension sont les suivants :

Agrégat	**Détail géographique**	
	Publié en Belgique	**Exigé par Eurostat**
Comptes d'affectation du revenu primaire et du revenu disponible	Arrondissements (NUTS3)	Provinces (NUTS2)
Dépenses de consommation finale des ménages (P3 S14)	Régions (NUTS1)	*Non exigé*
Dépenses de consommation finale des administrations publiques (P3 S13) et des ISBLSM (P3 S15)	Arrondissements (NUTS3)	*Non exigé*
Épargne	Régions (NUTS1)	*Non exigé*

1 Voir l'Annexe 3 de la note méthodologique : « Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010 »
2 Voir « Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010 », p.8

ANNEXE 1 : Tableaux de synthèse (2017-2019)

TABLEAU 12 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES RÉGIONAUX VENTILÉES SELON LE LIEU DE TRAVAIL[1]

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
Totaux (selon le lieu de travail)	2018	2018	2017	2018	2019	2010-2019
Valeur ajoutée brute en volume (année de référence 2015) - Croissance économique						
Bruxelles	71 169,3	18,3	1,0	0,4	2,2	0,8
Flandre	227 969,7	58,5	1,7	1,9	1,7	1,9
Wallonie	90 280,0	23,2	1,7	2,6	1,6	1,6
Royaume	389 629,4	100,0	1,6	1,8	1,8	1,6
Valeur ajoutée brute à prix courants						
Bruxelles	74 695,8	18,2	2,6	1,7	3,5	2,8
Flandre	240 734,7	58,6	3,6	3,5	3,5	3,4
Wallonie	94 915,2	23,1	3,5	4,4	3,5	3,1
Royaume	410 567,2	100,0	3,4	3,4	3,5	3,2
Emploi total (nombre de personnes)						
Bruxelles	705 039,0	14,6	0,7	0,7	1,4	0,6
Flandre	2 825 639,0	58,6	1,7	1,7	1,8	1,1
Wallonie	1 285 150,0	26,7	1,7	1,3	1,2	0,8
Royaume	4 818 182,0	100,0	1,6	1,5	1,6	0,9
Nombre de salariés						
Bruxelles	622 305,0	15,5	0,5	0,5	1,2	0,3
Flandre	2 334 162,0	58,2	1,7	1,7	1,7	1,0
Wallonie	1 054 862,0	26,3	1,8	1,3	1,3	0,8
Royaume	4 013 683,0	100,0	1,6	1,4	1,5	0,9
Nombre d'indépendants						
Bruxelles	82 734,0	10,3	2,1	2,4	2,4	2,3
Flandre	491 477,0	61,1	1,8	1,8	2,3	1,3
Wallonie	230 288,0	28,6	1,1	1,1	0,4	0,9
Royaume	804 499,0	100,0	1,6	1,7	1,8	1,3
Rémunération des salariés						
Bruxelles	42 032,6	18,6	2,1	2,0	3,5	2,0
Flandre	129 671,7	57,3	3,7	3,8	3,7	2,9
Wallonie	54 397,4	24,0	4,1	2,8	3,5	2,6
Royaume	226 300,1	100,0	3,5	3,2	3,7	3,8
Formation brute de capital fixe						(2009-2018)
Bruxelles	15 630,7	14,3	4,8	5,5	n d	2,9
Flandre	68 825,0	63,0	1,8	5,5	n d	4,0
Wallonie	24 819,3	22,7	7,8	5,4	n d	3,4
Royaume	109 298,5	100,0	3,5	5,5	n d	-14,4
Volume de travail total						(2009-2018)
Bruxelles	1 083 673,4	14,2	1,0	1,2	n d	0,4
Flandre	4 517 866,9	59,4	2,1	1,8	n d	1,1
Wallonie	2 006 334,5	26,4	1,7	1,2	n d	1,0
Royaume	7 611 625,8	100,0	1,8	1,6	n d	-0,7
Nombre d'heures prestées par les salariés						(2009-2018)
Bruxelles	915 284,0	15,8	0,8	1,0	n d	0,2
Flandre	3 395 367,1	58,6	2,2	2,0	n d	1,2
Wallonie	1 484 082,0	25,6	2,1	1,5	n d	0,8
Royaume	5 798 484,1	100,0	2,0	1,7	n d	-0,7
Nombre d'heures prestées par les indépendants						(2009-2018)
Bruxelles	168 389,4	9,3	2,1	2,2	n d	1,6
Flandre	1 122 499,8	61,9	1,6	1,3	n d	1,0
Wallonie	522 252,5	28,8	0,8	0,5	n d	1,5
Royaume	1 813 141,7	100,0	1,4	1,1	n d	1,2

Source: ICN.

1 La différence entre les chiffres du Royaume et la somme des trois régions se rapporte à l'unité extra-régionale.

TABLEAU 13 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES DES MÉNAGES ET DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR, VENTILÉES SELON LE LIEU DE DOMICILE

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
Totaux (selon le lieu de domicile)	2018	2018	2016	2017	2018	2009-2018
Revenu primaire, net						
Bruxelles	28 608,5	9,5	3,6	3,3	3,4	2,7
Flandre	187 861,4	62,7	1,0	3,8	3,0	2,3
Wallonie	83 230,5	27,8	1,3	3,8	2,7	2,2
Royaume	299 700,4	100,0	1,3	3,7	2,9	2,3
Revenu disponible, net						
Bruxelles	23 306,3	9,6	5,9	3,4	3,1	2,6
Flandre	148 338,0	61,3	2,5	4,0	3,2	2,3
Wallonie	70 288,6	29,1	3,2	4,1	3,1	2,3
Royaume	241 932,9	100,0	3,1	4,0	3,2	2,3
Revenu disponible, brut						
Bruxelles	25 406,8	9,7	5,5	3,4	3,2	2,6
Flandre	160 655,3	61,5	2,5	4,0	3,2	2,3
Wallonie	75 110,3	28,8	3,1	4,0	3,2	2,3
Royaume	261 172,4	100,0	2,9	3,9	3,2	2,3
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	24 278,5	10,4	3,5	4,8	4,8	3,4
Flandre	139 291,5	59,7	3,2	3,6	3,7	3,5
Wallonie	69 909,9	29,9	2,9	4,0	4,4	2,8
Royaume	233 479,9	100,0	3,1	3,9	4,0	3,3
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	11 157,5	10,5	1,9	1,7	3,9	3,1
Flandre	60 668,2	57,3	2,1	2,6	2,9	2,6
Wallonie	34 029,1	32,1	0,8	2,3	3,9	2,5
Royaume	105 854,8	100,0	1,7	2,4	3,3	2,6
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages						
Bruxelles	499,4	10,5	2,6	2,5	3,3	3,9
Flandre	2 724,7	57,2	2,5	2,6	3,2	3,3
Wallonie	1 542,8	32,4	2,2	2,3	3,1	3,2
Royaume	4 766,9	100,0	2,4	2,5	3,2	3,3
Epargne brute						
Bruxelles	1 433,4	4,6	33,1	-14,2	-16,7	-5,6
Flandre	23 476,9	76,1	-1,4	4,7	1,1	-2,7
Wallonie	5 957,6	19,3	4,7	2,2	-8,5	-2,7
Royaume	30 867,8	100,0	1,6	2,9	-1,8	-2,8
Taux d'épargne brut	(%)			(points de %)		
Bruxelles	5,6	n.d.	1,7	-1,4	-1,3	n.d.
Flandre	14,4	n.d.	-0,6	0,1	-0,3	n.d.
Wallonie	7,9	n.d.	0,1	-0,1	-1,0	n.d.
Royaume	11,7	n.d.	-0,2	-0,1	-0,6	n.d.
Population moyenne						
Bruxelles	1 203 634	10,6	0,7	0,5	0,7	1,2
Flandre	6 571 018	57,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Wallonie	3 629 086	31,8	0,3	0,3	0,3	0,4
Royaume	11 403 738	100,0	0,5	0,5	0,5	0,6

Source: ICN.

TABLEAU 14 VARIABLES-CLÉS DES COMPTES DES MÉNAGES ET DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR ET PAR HABITANT, VENTILÉES SELON LE LIEU DE DOMICILE

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes)	Indices par rapport au Royaume)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (%)
Par habitant (selon le lieu de domicile)	2018	2018	2016	2017	2018	2009-2018
Revenu primaire, net						
Bruxelles	23 768,5	90,4	2,9	2,9	2,7	1,4
Flandre	28 589,4	108,8	0,4	3,2	2,4	1,7
Wallonie	22 934,3	87,3	1,0	3,5	2,4	1,7
Royaume	26 280,9	100,0	0,8	3,2	2,4	1,7
Revenu disponible, net						
Bruxelles	19 363,3	91,3	5,2	3,0	2,4	1,3
Flandre	22 574,6	106,4	2,0	3,4	2,6	1,7
Wallonie	19 368,1	91,3	2,8	3,8	2,9	1,8
Royaume	21 215,2	100,0	2,5	3,5	2,7	1,7
Revenu disponible, brut						
Bruxelles	21 108,4	92,2	4,8	2,9	2,5	1,3
Flandre	24 449,1	106,8	1,9	3,4	2,7	1,7
Wallonie	20 696,8	90,4	2,7	3,7	2,9	1,8
Royaume	22 902,4	100,0	2,4	3,4	2,7	1,7
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	20 171,0	98,5	2,8	4,3	4,0	2,1
Flandre	21 197,8	103,5	2,6	3,1	3,1	2,9
Wallonie	19 263,8	94,1	2,5	3,7	4,1	2,4
Royaume	20 474,0	100,0	2,6	3,4	3,5	2,7
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	9 269,8	99,9	1,2	1,2	3,2	1,9
Flandre	9 232,7	99,5	1,6	2,0	2,4	2,0
Wallonie	9 376,8	101,0	0,4	2,0	3,6	2,1
Royaume	9 282,5	100,0	1,2	1,9	2,8	2,0
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages						
Bruxelles	414,9	99,3	1,9	2,0	2,6	2,7
Flandre	414,7	99,2	1,9	2,0	2,6	2,7
Wallonie	425,1	101,7	1,9	2,0	2,8	2,7
Royaume	418,0	100,0	1,9	2,0	2,7	2,7
Epargne brute						
Bruxelles	1 190,9	44,0	32,2	-14,6	-17,3	-6,7
Flandre	3 572,8	132,0	-1,9	4,1	0,6	-3,3
Wallonie	1 641,6	60,6	4,4	1,9	-8,8	-3,1
Royaume	2 706,8	100,0	1,1	2,4	-2,3	-3,4

Source: ICN.

ANNEXE 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales 2018/2019

TABLEAU 1 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN VOLUME EN 2018 ET 2019

(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,14	-0,12	-0,11	0,01	-0,02	0,00	-0,01
Industries extractives	BB	0,00	-0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,03	0,08	0,02	0,06	0,05	0,03	0,02	0,03
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,05	-0,01	-0,03
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,01	-0,04	-0,02	-0,01	-0,06	-0,02	-0,04
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,35	-0,05	0,00	-0,09	0,01	0,02	0,00	0,02
Industrie chimique	CE	-0,14	-0,02	0,10	-0,02	0,01	0,03	0,02	0,02
Industrie pharmaceutique	CF	-0,03	0,16	0,48	0,19	0,03	0,25	0,45	0,26
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,04	-0,06	0,05	-0,03	-0,01	-0,04	-0,08	-0,04
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,03	-0,07	-0,08	-0,06	0,01	0,01	0,07	0,03
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,02	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,02	0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	-0,03	0,00	0,00	0,01	0,03	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,02	-0,11	-0,03	0,00	0,00	-0,02	-0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	-0,03	0,00	-0,02	0,01	0,00	0,02	0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,04	0,01	-0,03	0,01	-0,01	0,00	0,04	0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,51	-0,10	-0,22	-0,20	0,06	0,07	0,06	0,06
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,16	0,02	0,02	-0,01	0,00	0,02	0,03	0,02
Construction	FF	0,15	0,32	0,17	0,26	0,01	0,29	0,20	0,22
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,08	0,02	0,75	0,17	0,16	0,21	0,04	0,16
Transports et entreposage	HH	0,15	0,22	0,09	0,18	0,03	-0,11	-0,05	-0,07
Hébergement et restauration	II	0,09	0,05	0,06	0,06	0,07	-0,01	0,03	0,01
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,09	-0,01	0,03	-0,02	-0,07	0,01	0,00	0,00
Télécommunications	JB	0,50	0,00	0,04	0,10	0,03	0,00	0,04	0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,33	0,18	0,11	0,19	0,12	0,07	0,07	0,08
Activités financières et d'assurance	KK	0,01	0,03	0,30	0,08	0,72	0,08	0,05	0,19
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,04	0,35	0,26	0,27	0,16	0,33	0,33	0,30
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,10	0,40	0,06	0,23	0,07	0,20	0,01	0,13
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,06	0,46	0,14	-0,04	-0,06	-0,23	-0,10
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,04	-0,01	0,02	-0,02	0,01	0,00	0,00
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,27	0,37	-0,08	0,25	0,34	0,25	0,22	0,26
Administration publique	OO	0,04	-0,03	0,11	0,03	0,25	0,09	0,22	0,16
Enseignement	PP	0,07	0,06	0,07	0,06	0,06	0,00	-0,04	0,00
Activités pour la santé humaine	QA	0,08	0,04	-0,02	0,04	0,00	0,04	0,03	0,03
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,06	0,11	0,07	0,03	0,05	0,06	0,05
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,06	0,03	0,05	0,04	-0,02	0,02	0,01	0,01
Autres activités de services	SS	0,08	0,02	0,01	0,03	0,08	0,01	0,01	0,02
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (%)	**Total**	**0,4**	**1,9**	**2,6**	**1,8**	**2,2**	**1,7**	**1,6**	**1,8**
Industrie	C	-0,50	-0,04	0,36	-0,04	0,09	0,21	0,54	0,26
Secteur des administrations publiques	S13	0,12	0,01	0,18	0,08	0,31	0,09	0,21	0,16
Secteur privé	S1-S13	0,33	1,91	2,43	1,74	1,84	1,66	1,44	1,64

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 2 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE À PRIX COURANTS EN 2018 ET 2019
(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,11	-0,10	-0,09	0,01	0,11	0,11	0,09
Industries extractives	BB	0,00	-0,01	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,04	0,10	0,03	0,07	0,06	0,10	0,08	0,09
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,02	-0,01	0,01	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,40	-0,17	-0,01	-0,17	0,02	0,04	0,01	0,03
Industrie chimique	CE	-0,14	0,04	0,12	0,03	0,00	-0,08	-0,03	-0,05
Industrie pharmaceutique	CF	-0,02	0,26	0,68	0,30	0,04	0,31	0,58	0,33
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,04	-0,04	0,09	-0,01	-0,01	0,03	0,02	0,02
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,03	-0,01	-0,04	-0,02	0,01	-0,07	0,00	-0,04
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,02	0,01	-0,01	0,00	0,01	0,01	0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	-0,02	0,00	0,00	0,02	0,04	0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,01	-0,11	-0,03	0,00	0,05	-0,01	0,03
Fabrication de matériels de transport	CL	0,04	0,00	0,01	0,01	0,04	0,03	0,06	0,04
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,03	0,00	-0,04	0,00	0,00	0,02	0,06	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,49	-0,08	-0,20	-0,19	0,14	0,15	0,17	0,15
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,15	0,02	0,00	-0,02	0,01	0,02	0,02	0,02
Construction	FF	0,21	0,47	0,30	0,38	0,06	0,43	0,32	0,34
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,07	0,27	0,95	0,39	0,26	0,38	0,18	0,31
Transports et entreposage	HH	0,34	0,28	0,21	0,27	0,26	0,17	0,13	0,18
Hébergement et restauration	II	0,13	0,08	0,09	0,09	0,13	0,04	0,08	0,07
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,06	0,00	0,04	0,00	-0,06	0,02	0,01	0,00
Télécommunications	JB	0,21	-0,07	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,04	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,35	0,19	0,12	0,20	0,21	0,15	0,12	0,15
Activités financières et d'assurance	KK	0,54	0,13	0,43	0,27	0,63	0,06	0,03	0,16
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,10	0,42	0,35	0,35	0,23	0,41	0,43	0,38
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,04	0,55	0,17	0,37	0,29	0,44	0,17	0,35
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,05	0,46	0,14	-0,04	-0,05	-0,21	-0,09
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,04	-0,01	0,03	0,01	0,03	0,01	0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,28	0,42	-0,05	0,29	0,32	0,23	0,20	0,24
Administration publique	OO	0,14	0,13	0,22	0,16	0,47	0,18	0,35	0,28
Enseignement	PP	0,15	0,23	0,32	0,24	0,26	0,13	0,26	0,18
Activités pour la santé humaine	QA	0,15	0,14	0,11	0,14	0,03	0,09	0,09	0,08
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,07	0,12	0,18	0,12	0,04	0,07	0,09	0,07
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,08	0,04	0,06	0,05	0,02	0,04	0,03	0,03
Autres activités de services	SS	0,10	0,03	0,02	0,04	0,11	0,02	0,02	0,04
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (%)	**Total**	**1,7**	**3,5**	**4,4**	**3,4**	**3,5**	**3,5**	**3,5**	**3,5**
Industrie	C	-0,52	0,18	0,74	0,18	0,16	0,42	0,81	0,46
Secteur des administrations publiques	S13	0,52	0,34	0,64	0,45	0,83	0,32	0,65	0,50
Secteur privé	S1-S13	1,22	3,21	3,79	2,97	2,70	3,19	2,83	3,02

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 3 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE EN 2018

(point de %)

A38		2018			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	-0,02	0,20	0,18	0,17
Industries extractives	BB	0,00	-0,03	-0,04	-0,03
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,01	-0,02	0,12	0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,01	-0,01	-0,01	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,03	-0,01	0,03	0,00
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,02	-0,41	-0,02	-0,27
Industrie chimique	CE	0,03	0,12	0,26	0,14
Industrie pharmaceutique	CF	-0,03	-0,02	-0,19	-0,06
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,01	0,09	0,10	0,08
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,01	-0,12	-0,09	-0,09
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,02	0,02	0,05	0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,02	0,02	0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,07	0,05	0,05
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,06	-0,15	0,15	-0,07
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,03	0,05	0,03
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,58	0,82	0,43	0,70
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,16	0,45	0,26	0,32
Construction	FF	0,07	-0,02	0,59	0,13
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,36	0,18	-0,04	0,15
Transports et entreposage	HH	-0,82	0,66	0,36	0,38
Hébergement et restauration	II	0,24	0,05	0,30	0,13
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,31	0,07	-0,07	-0,02
Télécommunications	JB	-0,33	0,09	-0,02	0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,06	0,10	1,14	0,33
Activités financières et d'assurance	KK	2,61	-0,06	-0,18	0,29
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-1,49	1,74	0,38	0,97
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,67	0,50	0,29	0,48
Recherche-développement scientifique	MB	0,02	0,24	0,30	0,22
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,29	0,02	0,01	0,06
Activités de services administratifs et de soutien	NN	2,00	-0,29	0,40	0,19
Administration publique	OO	1,30	0,99	0,50	0,92
Enseignement	PP	-0,02	0,04	-0,16	-0,01
Activités pour la santé humaine	QA	0,09	-0,01	-0,06	-0,01
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,06	0,08	0,20	0,10
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,26	0,11	0,19	0,15
Autres activités de services	SS	0,12	-0,02	-0,05	0,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (%)	**Total**	**5,5**	**5,5**	**5,4**	**5,5**
Industrie	C	-0,07	-0,38	0,53	-0,13
Secteur des administrations publiques	S13	3,18	1,29	0,65	1,41
Secteur privé	S1-S13	2,34	4,25	4,78	4,10

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 4 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL EN 2018 ET 2019

(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,02	-0,01	0,01	0,01	0,03	0,00	0,02
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	0,05	0,05	0,05	0,01	0,03	0,02	0,03
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,01	0,00	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,02	0,04	0,02	0,00	0,01	0,00	0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,01	0,03	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,04	-0,08	0,02	-0,05	0,02	0,01	0,02	0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,03	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	0,04	0,02	0,00	-0,01	0,01	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,04	-0,06	0,01	0,00	0,01	-0,01	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,01	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01	-0,01	0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,01	-0,02	0,00	0,01	0,01	0,02	0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
Construction	FF	0,10	0,20	0,03	0,14	-0,06	0,17	0,04	0,10
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,15	0,02	0,12	0,02	0,04	0,11	-0,03	0,06
Transports et entreposage	HH	0,13	0,15	0,02	0,11	0,14	0,17	0,12	0,15
Hébergement et restauration	II	0,09	0,00	0,03	0,02	0,15	0,04	0,02	0,05
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	-0,01	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,01
Télécommunications	JB	-0,07	0,00	-0,01	-0,01	-0,05	-0,01	0,00	-0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,10	0,13	0,05	0,11	0,13	0,11	0,07	0,10
Activités financières et d'assurance	KK	-0,29	-0,04	-0,01	-0,07	-0,19	-0,03	-0,02	-0,05
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,02	0,02	0,01	0,02	0,01	0,02	0,01	0,02
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,06	0,32	0,08	0,22	0,29	0,35	0,13	0,28
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,02	0,02	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,00	0,05	-0,01	0,03	0,00	0,04	0,01	0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,21	0,35	0,21	0,29	0,20	0,10	0,16	0,13
Administration publique	OO	0,08	-0,03	0,14	0,04	0,04	0,01	0,06	0,03
Enseignement	PP	0,22	0,11	0,10	0,13	0,24	0,15	0,12	0,15
Activités pour la santé humaine	QA	0,12	0,09	0,12	0,10	0,11	0,11	0,14	0,12
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,08	0,15	0,18	0,15	0,07	0,17	0,15	0,15
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,01	0,05	0,03	0,04	0,08	0,04	0,04	0,04
Autres activités de services	SS	0,03	0,04	0,04	0,04	0,08	0,07	0,05	0,07
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,01	0,04	-0,02	0,02	0,01	0,02	-0,01	0,01
TOTAL (%)	**Total**	**0,7**	**1,7**	**1,3**	**1,5**	**1,4**	**1,8**	**1,2**	**1,6**
Industrie	C	-0,07	0,08	0,13	0,07	0,04	0,09	0,08	0,08
Secteur des administrations publiques	S13	0,30	0,04	0,24	0,14	0,31	0,13	0,18	0,17
Secteur privé	S1-S13	0,40	1,71	1,02	1,33	1,08	1,67	0,97	1,40

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 5 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS EN 2018 ET 2019

(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,05	0,02	0,04	0,01	0,04	0,02	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,01	0,07	0,07	0,06	0,01	0,04	0,03	0,03
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,01	0,00	0,00	-0,02	-0,01	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,03	0,04	0,03	0,00	0,01	0,00	0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,01	0,04	0,02	0,01	0,03	0,03	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,01	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,04	-0,09	0,02	-0,06	0,02	0,01	0,03	0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,03	0,01	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	0,05	0,02	0,00	-0,01	0,01	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,04	-0,07	0,01	0,00	0,01	-0,01	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	0,04	0,01	0,03	0,02	0,02	-0,01	0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,01	-0,03	0,00	0,01	0,00	0,02	0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
Construction	FF	0,07	0,21	0,01	0,13	-0,08	0,09	0,04	0,05
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,14	0,07	0,18	0,07	0,07	0,15	0,02	0,11
Transports et entreposage	HH	0,09	0,16	0,02	0,11	0,15	0,19	0,15	0,17
Hébergement et restauration	II	0,11	0,01	0,06	0,04	0,17	0,06	0,06	0,08
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	-0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Télécommunications	JB	-0,08	-0,01	-0,01	-0,02	-0,06	-0,02	0,00	-0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,09	0,14	0,05	0,11	0,13	0,13	0,07	0,11
Activités financières et d'assurance	KK	-0,33	-0,04	-0,01	-0,08	-0,21	-0,03	-0,02	-0,05
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,02	0,01	0,00	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,05	0,23	0,04	0,14	0,13	0,29	0,09	0,21
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,03	0,02	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,02	0,03	-0,02	0,01	-0,02	0,01	0,00	0,00
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,23	0,38	0,22	0,32	0,22	0,07	0,15	0,11
Administration publique	OO	0,09	-0,04	0,18	0,05	0,04	0,01	0,08	0,03
Enseignement	PP	0,24	0,11	0,10	0,13	0,26	0,16	0,12	0,17
Activités pour la santé humaine	QA	0,12	0,08	0,08	0,08	0,10	0,09	0,14	0,11
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,09	0,19	0,22	0,18	0,09	0,22	0,20	0,19
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,01	0,02	0,02	0,02	0,06	0,02	0,03	0,03
Autres activités de services	SS	0,03	-0,02	-0,01	-0,01	0,09	0,00	0,00	0,01
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,01	0,04	-0,02	0,02	0,02	0,03	-0,01	0,02
TOTAL (%)	**Total**	**0,5**	**1,7**	**1,3**	**1,4**	**1,2**	**1,7**	**1,3**	**1,5**
Industrie	C	-0,07	0,09	0,16	0,09	0,05	0,11	0,11	0,10
Secteur des administrations publiques	S13	0,33	0,05	0,29	0,17	0,35	0,16	0,22	0,21
Secteur privé	S1-S13	0,14	1,68	1,00	1,26	0,90	1,53	1,09	1,31

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 6 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INDÉPENDANTS EN 2018 ET 2019

(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,14	-0,16	-0,13	0,00	-0,05	-0,11	-0,06
Industries extractives	BB	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	0,00	-0,01	-0,02	-0,01
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,02	0,00	0,01	0,00	-0,01	-0,01	0,00	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,03	-0,01	-0,02
Cokéfaction et raffinage	CD								
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,01	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,01	-0,01	0,01
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,00	0,04	0,02	0,03	0,01	0,04	0,00	0,03
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD								
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Construction	FF	0,36	0,18	0,13	0,19	0,04	0,55	0,00	0,34
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,17	-0,21	-0,16	-0,19	-0,16	-0,10	-0,30	-0,16
Transports et entreposage	HH	0,44	0,08	0,02	0,10	0,08	0,04	-0,02	0,03
Hébergement et restauration	II	-0,08	-0,07	-0,13	-0,09	-0,08	-0,06	-0,15	-0,09
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,06	0,02	0,03	0,03	0,07	0,03	0,04	0,03
Télécommunications	JB	0,03	0,04	0,01	0,03	0,02	0,01	-0,02	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,17	0,09	0,07	0,10	0,17	0,06	0,05	0,07
Activités financières et d'assurance	KK	-0,02	-0,03	-0,02	-0,03	-0,01	-0,04	-0,04	-0,04
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,04	0,06	0,03	0,05	0,03	0,03	0,02	0,03
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,97	0,73	0,27	0,62	1,55	0,65	0,28	0,64
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,15	0,15	0,07	0,13	0,10	0,16	0,04	0,12
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,09	0,19	0,18	0,18	0,10	0,26	0,20	0,23
Administration publique	OO								
Enseignement	PP	0,12	0,13	0,12	0,13	0,09	0,10	0,09	0,10
Activités pour la santé humaine	QA	0,10	0,18	0,27	0,20	0,20	0,21	0,17	0,20
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,00	-0,03	0,01	-0,02	-0,04	-0,09	-0,07	-0,08
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,16	0,16	0,08	0,14	0,19	0,12	0,08	0,11
Autres activités de services	SS	0,01	0,32	0,27	0,27	0,07	0,44	0,25	0,35
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT								
TOTAL (%)	**Total**	**2,4**	**1,8**	**1,1**	**1,7**	**2,4**	**2,3**	**0,4**	**1,8**
Industrie	C	-0,06	0,00	-0,01	-0,01	0,01	0,00	-0,04	-0,01
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	S1-S13	2,38	1,83	1,09	1,67	2,42	2,33	0,45	1,80

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 7 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A10 À L'ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAIL EN 2018
(point de %)

A10		2018			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,06	-0,02	0,03
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	-0,04	0,08	0,13	0,08
Construction	3	0,16	0,24	0,11	0,20
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	0,10	0,21	0,26	0,21
Information et communication	5	0,09	0,13	0,09	0,11
Activités financières et d'assurance	6	-0,25	-0,03	0,00	-0,06
Activités immobilières	7	0,04	0,03	-0,01	0,02
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	0,34	0,76	0,25	0,57
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	9	0,62	0,25	0,33	0,33
Autres activités de services	10	0,11	0,11	0,07	0,10
Total (%)		**1,2**	**1,8**	**1,2**	**1,6**
Industrie	C	-0,06	0,08	0,13	0,07
Secteur des administrations publiques	S13	0,52	0,02	0,14	0,13
Secteur privé	S1-S13	0,65	1,81	1,08	1,45

= contribution à l'évolution négative
= top 3 des contributions à l'évolution les plus faibles
= top 3 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 8 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES SALARIÉS EN 2018

(point de %)

A38		2018			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,09	0,03	0,06
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	0,09	0,07	0,07
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,01	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,00	0,00
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,03	0,05	0,03
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,02	0,04	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,01	0,02	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,04	-0,11	0,05	-0,06
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,03	0,01	-0,02
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	0,05	0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,05	-0,05	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	0,04	0,01	0,03
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,01	-0,03	0,00
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,00	-0,01	-0,01	-0,01
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,02	0,01	0,00	0,01
Construction	FF	0,09	0,28	0,11	0,21
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,17	0,08	0,19	0,07
Transports et entreposage	HH	0,11	0,19	0,05	0,14
Hébergement et restauration	II	0,16	0,10	0,11	0,11
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,03	-0,02	0,02	0,00
Télécommunications	JB	-0,09	-0,02	-0,01	-0,03
Activités informatiques et services d'information	JC	0,12	0,16	0,06	0,13
Activités financières et d'assurance	KK	-0,30	-0,03	0,00	-0,06
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,03	0,02	0,01	0,02
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,05	0,27	0,06	0,16
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,03	0,00	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,01	0,04	-0,02	0,01
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,25	0,42	0,21	0,34
Administration publique	OO	0,36	-0,08	0,07	0,04
Enseignement	PP	0,22	0,14	0,11	0,14
Activités pour la santé humaine	QA	0,11	0,04	0,07	0,06
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,06	0,15	0,18	0,14
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,08	0,02	0,01	0,03
Autres activités de services	SS	0,04	-0,02	0,00	0,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,01	0,04	-0,01	0,02
TOTAL (%)	**Total**	**1,0**	**2,0**	**1,5**	**1,7**
Industrie	C	-0,06	0,10	0,23	0,11
Secteur des administrations publiques	S13	0,62	0,03	0,18	0,17
Secteur privé	S1-S13	0,37	1,98	1,29	1,55

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 9 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A10 À L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES INDÉPENDANTS EN 2018
(point de %)

A10		2018			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	-0,05	-0,15	-0,07
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	-0,02	0,01	-0,17	-0,04
Construction	3	0,55	0,13	0,10	0,16
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	0,11	-0,30	0,01	-0,17
Information et communication	5	0,28	0,10	0,16	0,14
Activités financières et d'assurance	6	0,02	-0,05	-0,01	-0,03
Activités immobilières	7	0,11	0,06	-0,04	0,03
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	1,16	0,82	0,24	0,68
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	9	-0,10	0,25	0,10	0,17
Autres activités de services	10	0,09	0,31	0,26	0,27
Total (%)		**2,2**	**1,3**	**0,5**	**1,1**
Industrie	C	-0,02	0,01	-0,16	-0,04
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	S1-S13	2,19	1,28	0,51	1,14

= contribution à l'évolution négative
= top 3 des contributions à l'évolution les plus faibles
= top 3 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 10 CONTRIBUTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ A38 À L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN 2018 ET 2019

(point de %)

A38		2018				2019			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,01	0,03	0,01	0,04	0,03	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,01	0,15	0,12	0,12	0,05	0,10	0,07	0,09
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,02	0,02	0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,02	0,07	0,07	0,06	0,03	0,09	0,04	0,06
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,05	0,20	0,08	0,03	0,09	0,17	0,10
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,04	0,03	0,08	0,03	-0,01	0,05	0,04	0,04
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,05	-0,06	0,08	-0,03	0,02	0,08	0,14	0,08
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,06	-0,01	-0,04	0,00	0,02	0,02	0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,01	0,05	0,02	0,00	0,00	0,03	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,05	-0,52	-0,10	0,00	0,05	-0,05	0,02
Fabrication de matériels de transport	CL	0,08	0,06	0,01	0,05	0,02	-0,01	0,01	0,00
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,01	0,03	0,00	0,02	0,01	0,04	0,09	0,05
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,03	0,04	0,03
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,05	0,05	0,03	0,04	-0,06	-0,02	-0,04	-0,03
Construction	FF	0,15	0,48	0,26	0,37	-0,06	0,25	0,20	0,18
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,21	0,29	0,31	0,20	0,44	0,54	0,28	0,46
Transports et entreposage	HH	0,23	0,30	0,15	0,25	0,28	0,31	0,24	0,29
Hébergement et restauration	II	0,13	0,09	0,12	0,11	0,21	0,10	0,12	0,13
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,07	-0,01	0,02	0,01	-0,06	0,01	0,00	-0,01
Télécommunications	JB	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,03	-0,02	0,02	-0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,19	0,23	0,06	0,18	0,26	0,22	0,09	0,19
Activités financières et d'assurance	KK	0,18	0,05	0,12	0,09	-0,16	-0,05	0,00	-0,06
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,06	0,03	0,00	0,03	0,02	0,03	0,02	0,02
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,21	0,37	0,09	0,19	0,44	0,39	0,10	0,33
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,07	0,02	0,05	0,01	0,06	0,04	0,05
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,03	0,04	-0,04	0,02	0,01	0,03	0,00	0,02
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,34	0,45	0,21	0,37	0,23	0,19	0,16	0,19
Administration publique	OO	0,23	0,20	0,34	0,26	0,78	0,32	0,59	0,48
Enseignement	PP	0,27	0,36	0,48	0,37	0,43	0,22	0,42	0,31
Activités pour la santé humaine	QA	0,22	0,19	0,22	0,20	0,16	0,19	0,25	0,20
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,09	0,16	0,21	0,16	0,13	0,30	0,32	0,27
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,05	0,04	0,05	0,04	0,03	0,04	0,04	0,04
Autres activités de services	SS	0,07	0,01	0,03	0,03	0,24	0,03	0,04	0,07
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
TOTAL (%)	**Total**	**2,0**	**3,8**	**2,8**	**3,2**	**3,5**	**3,7**	**3,5**	**3,7**
Industrie	C	0,03	0,38	0,08	0,24	0,14	0,52	0,59	0,47
Secteur des administrations publiques	S13	0,60	0,53	0,87	0,64	1,31	0,55	1,05	0,83
Secteur privé	S1-S13	1,35	3,31	1,91	2,60	2,19	3,17	2,50	2,83

= contribution à l'évolution négative

= top 5 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 5 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

TABLEAU 11 CONTRIBUTION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES (COICOP 3 DIGITS) À L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN 2018

(point de %)

COICOP 3 DIGITS		2018			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires	011	0,51	0,33	0,46	0,39
Boissons non alcoolisées	012	0,08	0,04	0,05	0,05
Boissons alcoolisées	021	0,05	0,04	0,11	0,06
Tabac	022	0,17	0,06	0,11	0,09
Stupéfiants	023	0,03	0,01	0,02	0,02
Articles d'habillement	031	0,06	0,09	0,11	0,10
Articles chaussants	032	0,00	0,02	0,01	0,01
Loyers réels	041	0,33	0,27	0,13	0,24
Loyers imputés	042	0,43	0,38	0,35	0,37
Entretien et réparation des logements	043	-0,03	0,01	0,01	0,00
Alimentation en eau et services divers liés au logement	044	0,29	-0,04	-0,02	0,00
Electricité, gaz et autres combustibles	045	0,24	0,30	0,42	0,33
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols & Appareils ménagers	051 & 053	0,16	0,00	0,26	0,09
Articles de ménages en textile	052	0,04	-0,02	0,02	0,00
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	0,04	0,02	0,02	0,02
Outillage pour la maison et le jardin	055	-0,01	0,02	0,05	0,02
Biens et services liés à l'entretien courant du foyer	056	0,07	0,07	0,03	0,06
Produits, appareils et matériels médicaux	061	0,01	0,01	-0,02	0,00
Services ambulatoires	062	0,07	0,10	0,10	0,09
Services hospitaliers	063	0,35	0,08	0,48	0,23
Achats de véhicules	071	0,11	0,10	0,01	0,07
Dépenses d'utilisation des véhicules	072	0,06	0,45	0,44	0,41
Services de transport	073	0,11	0,04	0,02	0,04
Services postaux	081	0,03	0,00	0,00	0,01
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	082	0,00	0,00	0,00	0,00
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	083	0,01	-0,01	0,03	0,01
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques & Biens durables pour loisirs	091 & 092	-0,14	0,02	0,10	0,03
Biens non durables pour loisirs, animaux et produits liés	093	0,00	0,00	0,01	0,00
Services récréatifs et culturels	094	0,32	0,20	0,02	0,16
Presse, librairie et papeterie	095	0,06	0,02	0,02	0,02
Voyages touristiques tout compris	096	0,21	0,07	0,04	0,08
Enseignement*	10	0,05	0,04	0,05	0,04
Restaurants et cafés	111	0,58	0,34	0,44	0,39
Hôtels	112	0,08	0,07	0,07	0,07
Soins corporels	121	0,05	0,05	0,06	0,05
Prostitution	122	0,01	0,01	0,01	0,01
Effets personnels n.d.a.	123	0,00	0,03	-0,03	0,01
Protection sociale	124	0,09	0,09	0,11	0,10
Assurance	125	0,11	0,12	0,18	0,14
Services financiers	126	0,12	0,11	0,11	0,11
Autres services	127	-0,01	0,14	0,01	0,08
p.m. croissance totale (en %)		**4,81**	**3,65**	**4,04**	**3,88**

= contribution à l'évolution négative

= top 3 des contributions à l'évolution les plus faibles

= top 3 des contributions à l'évolution les plus élevées

Source: ICN.

Publications de l'ICN - Personnes de contact

L'Institut des comptes nationaux publie, outre les principaux agrégats, d'autres chiffres tirés des comptes nationaux et régionaux. La grande majorité des données sont disponibles en format pdf via l'hyperlien:

https://www.nbb.be/doc/DQ/F/planningPapPub.htm

Les données chiffrées peuvent être obtenues via la banque de données interactive NBB.Stat. Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque publication.

1. Comptes nationaux détaillés

La publication des comptes nationaux détaillés paraît vers la mi-octobre. Elle consiste en tableaux détaillés sur la composition et la répartition du produit intérieur, le compte de production et d'exploitation, les principales catégories de dépenses, les comptes des secteurs, le stock de capital et le marché du travail.

2. Comptes trimestriels et première estimation des comptes annuels

Les comptes trimestriels présentent les premières estimations des principaux agrégats. Ils paraissent quatre fois par an, 120 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Parallèlement aux résultats du quatrième trimestre paraît la première estimation des comptes annuels, qui est basée essentiellement sur les comptes trimestriels.

Les comptes trimestriels, cohérents avec les comptes nationaux annuels, présentent les principaux agrégats à la fois selon les optiques dépenses, revenus et production. L'emploi, le volume de travail des salariés et la rémunération des salariés par branche d'activité sont également estimés.

Pour répondre à la demande de mettre à la disposition aussi rapidement que possible des chiffres se rapportant au dernier trimestre écoulé, une première estimation flash de la croissance du PIB est déjà publiée après 30 jours. Elle n'est toutefois pas ventilée en fonction des différentes composantes du PIB. Une première estimation de cette ventilation et des autres agrégats de l'économie est diffusée 60 jours après la fin du trimestre.

3. Comptes des secteurs institutionnels

Les comptes annuels des secteurs institutionnels sont repris dans la publication des comptes nationaux détaillés (voir point 1). Ils sont donc diffusés vers la mi-octobre dans la base de données NBB.Stat de la Banque nationale de Belgique.

La séquence complète et détaillée des comptes non financiers des secteurs est publiée. Les secteurs institutionnels sont les suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières (et sous-secteurs), les administrations publiques, les ménages, les ISBLSM, ainsi que le reste du monde.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont diffusés quatre fois par an, environ 105 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces comptes trimestriels sont cohérents avec leur équivalent annuel (voir ci-dessus) mais sont moins détaillés. L'accent y est mis sur les agrégats les plus pertinents, notamment au travers d'indicateurs clefs et de leurs composantes. Ces comptes reprennent également les comptes trimestriels des administrations publiques.

4. Comptes des administrations publiques

Les comptes trimestriels des administrations publiques sont repris dans la publication relative aux comptes des secteurs institutionnels (voir point 3).

Les comptes annuels des administrations publiques font l'objet de deux estimations par an, dont les résultats sont diffusés sur le site internet de la Banque nationale de Belgique.

Au début du mois d'avril suivant l'année de référence, une première estimation est diffusée sous la forme de tableaux de recettes et dépenses des administrations publiques.

La seconde estimation, à la mi-octobre, présente les comptes complets du secteur des administrations publiques ainsi que de ses sous-secteurs. Cette version présente les données nécessaires à l'étude des finances publiques et de leur interaction avec le reste de l'économie. Ces comptes sont intégrés dans la publication des comptes nationaux détaillés.

5. Tableaux ressources-emplois

A la fin de chaque année, les tableaux ressources-emplois sont publiés. Ils reflètent la structure des coûts de production, du revenu qui est généré dans le processus de production et des flux de biens et de services qui résultent soit de la production intérieure, soit des importations et des exportations.

6. Comptes régionaux: agrégats par branche d'activité et compte des ménages

A la fin de chaque année, les comptes régionaux sont publiés. Ils ventilent par région, province et arrondissement plusieurs variables des comptes nationaux, avec lesquelles ils sont totalement cohérents.

Outre la rémunération des salariés et la valeur ajoutée régionale, la publication présente des données régionalisées relatives au nombre de personnes occupées, au nombre d'heures travaillées et à la formation brute de capital fixe. La publication contient également des chiffres

régionaux relatifs au compte du secteur des ménages. Il s'agit ici des principales variables du compte d'affectation des revenus primaires (rémunération des salariés et revenus de la propriété), du compte de distribution secondaire du revenu (impôts, cotisations et prestations sociales et revenu disponible) et du compte de redistribution du revenu en nature (montants bruts et nets jusqu'au taux d'épargne). Outre les dépenses de consommation des ménages, les dépenses de consommation des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages sont régionalisées.

7. Personnes de contact

PIB trimestriel et "flash"	quarterly.na@nbb.be	Yannick Rombauts	+32 2 221 26 93
Comptes annuels			
- branches d'activité	production.na@nbb.be	Tim Van Waeyenberge	+32 2 221 49 88
- dépenses	expenditure.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes des secteurs	sectors.na@nbb.be	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Comptes des administrations publiques	governmentfinance.na@nbb.be	Claude Modart	+32 2 221 30 26
Comptes régionaux	regional.na@nbb.be	Monica Maeseele	+32 2 221 30 28
Marché du travail	labour.na@nbb.be	Bernadette Boudry	+32 2 221 47 54
Stock de capital	expenditure.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Tableaux emplois-ressources (SUT)	sut.na@nbb.be	Hans De Dyn	+32 2 221 30 38
Compte satellite des ISBL	sectors.na@nbb.be	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Diffusion des séries	nationalaccounts.na@nbb.be	Kristof Segers	+32 2 221 38 70
Supervision et coordination	coordination.na@nbb.be	Isabelle Brumagne	+32 2 221 28 77

Remarques générales

Les totaux indiqués dans les tableaux peuvent différer de la somme des rubriques en raison des arrondis.

Le site internet de la Banque nationale de Belgique présente le calendrier de publication des principales statistiques économiques établies par la Banque et l'ICN.

En application du SDDS (IMF's Special Data Dissemination Standard), ce calendrier reprend également toutes les statistiques du SDDS. Les dates de publication sont celles qui ont été communiquées par les institutions qui établissent la statistique; certaines d'entre elles publient par leurs propres canaux des calendriers de publication de leurs statistiques plus détaillés que ceux mentionnés sur le site internet de la Banque.

Signes conventionnels

e	estimation
p	provisoire
-	la donnée n’existe pas ou n’a pas de sens
n.d.	non disponible
p.m.	pour mémoire
0 ou 0,0	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue

Liste des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
ICN	Institut des comptes nationaux
ISBL	Institutions sans but lucratif
NACE-Bel	Nomenclature statistique des activités économiques dans les communautés européennes - Version belge
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
SNA	System of National Accounts
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Commandes

Sur le site internet de la Banque nationale de Belgique, via la rubrique "e-service", vous pouvez souscrire gratuitement un abonnement par e-mail à cette publication. Elle vous sera envoyée par e-mail à la date de publication.

Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Comptes nationaux et régionaux de la Banque nationale de Belgique.

nationalaccounts.na@nbb.be

Editeur responsable

Rudi Acx

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique
Société anonyme
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340
Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles
www.nbb.be

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Mise en pages: BNB Statistique générale

Couverture: BNB AG - Prepress & Image

Publié en janvier 2021